

POUR DES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET DES TERRITOIRES SOBRES, JUSTES ET RÉSILIENTS.

ENSEIGNEMENTS DE L'UNIVERSITÉ ÉPHÉMÈRE DE LA CTE TILT
DES 18 ET 19 MAI 2022



EDITO

PAR JEAN-CHRISTOPHE LIPOVAC,
DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ZOEIN FRANCE

Le Revenu de Transition Ecologique (RTE) conceptualisé par Sophie Swaton suscite souvent de l'intérêt et également beaucoup d'enthousiasme auprès d'un grand nombre d'acteurs : citoyens, responsables politiques, responsables économiques, acteurs associatifs ou du social... Il apparaît pour bon nombre de personnes comme une (nouvelle) brique évidente d'une démarche de transition écologique alliant écologie et sociale, trajectoire individuelle et trajectoire collective, nouveau rapport au territoire, le tout reposant sur un nouveau système de valeurs redonnant du sens à l'action et au travail.

Rendre opératoire le concept du RTE est au cœur de la démarche de « recherche-action » qu'anime Zoein en lien étroit avec un ensemble de partenaires, et en particulier des acteurs locaux « pilotes ». Trois expérimentations territoriales sont actuellement en cours en France (en Occitanie, en Hauts-de-France et en Nouvelle Aquitaine) où s'inventent des modèles de Coopératives et de Revenus de Transition Ecologique. Car, le RTE s'opérationnalise avant tout dans un territoire à travers la mise en œuvre d'une Coopérative de Transition Ecologique (CTE), et, il n'y a pas un seul et unique modèle de RTE/CTE. Les spécificités territoriales, les dynamiques d'acteurs, la volonté politique et les ambitions collectives sont autant de facteurs clefs de réussite et d'activation du RTE, ou inversement de freins.

Coorganisée par Zoein et les « acteurs pilotes » directement impliqués dans les expérimentations, une Université Ephémère constitue, pour nous, un temps clef de réflexivité sur ce que produisent les acteurs engagés et vers quels horizons ils se dirigent. Cette manière de travailler **sur et d'enquêter avec** les acteurs des Coopératives de Transition Ecologique participe au va-et-vient entre « recherche » et « action », où chacun contribue à la production de savoirs à la fois partagés et engagés. Il s'agit d'un temps d'apprentissages essentiels pour observer les perspectives critiques et les paradoxes qui naissent indéniablement de ce type d'expérimentation. Durant le temps d'une Université Ephémère (1,5 à 2 jours), chaque participant est invité à endosser une posture d'observation et d'analyse. Dans notre méthodologie d'intervention et de recherche-action Zoein, une Université Ephémère constitue ainsi un temps fort de capitalisation en marchant qui s'appuie sur le croisement de regards autour de l'expérimentation en cours.

L'Université Ephémère organisée en Hauts-de-France, qui s'est tenue les 18 et 19 mai 2022 à Lille et Dunkerque, a clos le premier cycle de rencontres 2021-2022 lancé par l'Association Zoein et dont l'ambition est de développer progressivement une « communauté apprenante » autour du RTE en France.

Près de 120 personnes directement impliquées ou intéressées se sont réunies durant ces deux journées de printemps pour partager l'état d'avancement des réflexions et de l'action en cours en Hauts-de-France. Cette rencontre a revêtu également un caractère particulier réunissant l'ensemble des protagonistes des expérimentations du RTE en France avec la présence d'experts-membres du Conseil Scientifique de la Fondation Zoein.

Cette Université Ephémère a été organisée avec un ensemble de partenaires de la Coopérative Tilt et en particulier avec l'appui de l'Institut Godin, que nous remercions chaleureusement. Comme l'a soulignée de nouveau Sophie Swaton, le RTE invite à un nouvel imaginaire, à un nouveau paradigme de société. Cette visée transformatrice écologique et sociétale a été débattue durant ces 2 journées. Le modèle de société, l'approche renouvelée de la sobriété et de la solidarité, ont été particulièrement présents durant ces 2 journées d'Université Ephémère. Rappelons-le, au-delà de la question d'un « revenu individuel, solidaire et écologique », le RTE est aussi et avant tout un outil clef d'accompagnement au changement, appelant de nouvelles formes de coopération et de solidarité dans une acception large : solidarité entre les personnes, les territoires, les générations et tous les êtres vivants. Bonne lecture !



ZOEIN 2022

Direction de publication :
Sophie Swaton et
Jean-Christophe Lipovac
(Zoein)

Coordination de l'organisation de l'Université Éphémère :
Jean-Christophe Lipovac
et Caroline Lejeune (Zoein)

Coordination de la rédaction des Actes :
Alice Khelifa, Caroline
Lejeune et Jean-Christophe
Lipovac (Zoein)

Rédaction :
Alice Khelifa (Zoein),
Camille Frazzetta (Tilt),
Caroline Lejeune (Zoein),
Eloi Laurent (Sciences Po
Paris), Jean-Christophe
Lipovac (Zoein), Ludivine
Fasseu (HabéMédias/Tilt),
Margaux Arraitz (Institut
Godin), Nicolas Chochoy
(Institut Godin), Stéphanie
Ambellié (Label Epicerie),
Thomas Polikar (Zoein),
Vincent Honoré (Quadrant).

"Dans ce livre de restitution scientifique, l'utilisation du masculin ou du féminin de chaque contribution est laissée au libre choix de son rédacteur ou de sa rédactrice. Le genre masculin ou féminin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Nous sommes toutefois favorables à l'écriture inclusive et l'utilisons tant que possible."

Conception graphique :
Virginie Foubert

Crédits photos :
©Fondation Zoein

Pour citer tout ou partie de ce livre, merci d'indiquer la mention suivante : «Coproductio
Zoein et Tilt Coopérative
de Transition Ecologique
HDF, 2023»

Date de parution :
Décembre 2022

SOMMAIRE

- P / 06** **LES UNIVERSITÉS ÉPHÉMÈRES, QU'EST CE QUE C'EST ?**
par Jean-Christophe Lipovac,
Directeur de l'association Zoein France
- P / 08** **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PROBLÈME PUBLIC**
par Nicolas Chochoy et Margaux Arraitz, Institut Godin
- P / 12** **TOUS CHERCHEURS ! TEMPS D'INTERCONNAISSANCE**
par Ludivine Fasseu, journaliste
- P / 14** **«LE RTE, DE QUOI PARLE-T-ON ? FONDEMENTS ÉTHIQUES ET CADRE CONCEPTUEL»**
Conférence de Sophie Swaton, philosophe
et économiste, présidente-fondatrice de la Fondation Zoein
- P / 19** **«TILT, CE QUI S'EST JOUÉ ET CE QUI SE JOUE : TABLE-RONDE AVEC LES SOCIÉTAIRES ET LES ENTREPRENEURS DE TILT»**
par Ludivine Fasseu, journaliste
- P / 28** **COMPTE-RENDU DE L'ATELIER : «OUTILS ET DÉMARCHÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATIVE TILT»**
par Caroline Lejeune (Zoein), Vincent Honoré (Quadrant Conseil), Nicolas Chochoy (Institut Godin), Thomas Polikar (Fondation Zoein)
- P / 38** **COMPTE-RENDU DE L'ATELIER : «MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA COOPÉRATIVE TILT, LES FORMES DE RTE MISES EN ŒUVRE ET LES LOGIQUES CONTRIBUTIVES»**
par Jean-Christophe Lipovac, Directeur de l'association Zoein France
- P / 46** **VISITE DE TERRAIN «LE PÔLE MOBILITÉS ACTIVES DE TILT ET SON ÉCOSYSTÈME LOCAL»**
par Ludivine Fasseu, journaliste
- P / 53** **RETOUR SUR LA VISITE DE «LABEL EPICERIE : TIERS-LIEU CITOYEN ET SOLIDAIRE, SUPPORT D'ACTIVITÉS PORTEUSES DE SENS ET LEVIERS D'INSERTION»**
par Camille Frazzetta, entrepreneure au sein de la Coopérative Tilt, Stéphanie Ambellié, Coordinatrice de l'association La Petite Pierre
- P / 59** **LES EXPÉRIMENTATIONS DU RTE AILLEURS EN FRANCE**
par Ludivine Fasseu, journaliste
- P / 68** **TABLE RONDE «NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUES DE COOPÉRATION TERRITORIALE»**
animée par Alice Khelifa, responsable communication à la fondation Zoein
- P / 81** **LA TRANSITION JUSTE TERRITORIALE : UN NOUVEL HORIZON COOPÉRATIF POUR LES TERRITOIRES FRANÇAIS**
par Eloi Laurent, économiste et membre du Conseil scientifique de Zoein
- P / 89** **FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE : UN REVENU JUSTE POUR UN TERRITOIRE SOBRE**
par Caroline Lejeune, Sociologue politique,
responsable scientifique et cheffe de projets, Zoein
- P / 93** **REMERCIEMENTS**

LES UNIVERSITÉS ÉPHÉMÈRES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

PAR JEAN-CHRISTOPHE LIPOVAC,
DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ZOEIN
FRANCE



Les expérimentations du Revenu de Transition Écologique et des Coopératives de Transition Écologique s'inscrivent pleinement dans une démarche de **recherche-action** visant à inventer :

- de nouveaux modèles territoriaux de développement économique et solidaire ;
- de nouveaux modes de revenu et d'emploi écologique.

À partir des terrains d'expérimentation, il s'agit de produire des connaissances et des méthodes autour du RTE, en vue de **l'essaimage et du transfert des apprentissages et des pratiques professionnelles** pour le déploiement du RTE et des CTE à l'échelle nationale.

Inspirées des travaux de l'Institut Godin, les "Universités Éphémères" (UE) de Zoein poursuivent un triple objectif :

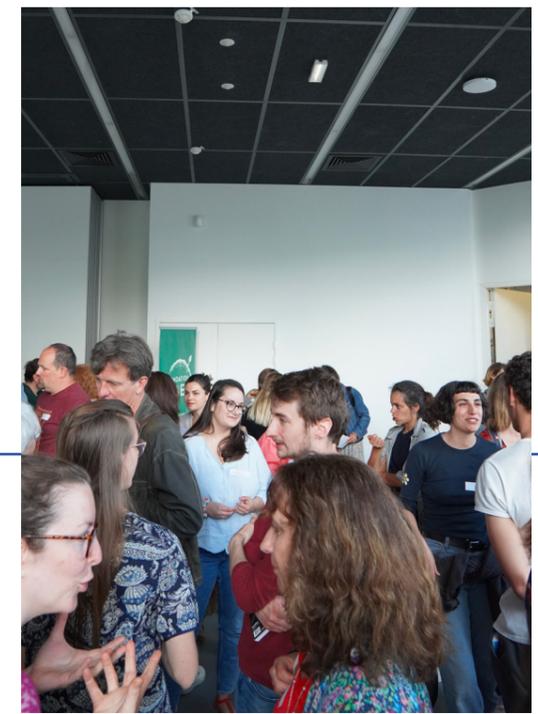
- partager l'état d'avancement des expérimentations en cours ;
- mobiliser des compétences et de l'expertise pour "faire avancer" les problématiques rencontrées ;
- et permettre de capitaliser, en expérimentant, de premiers enseignements en vue d'une diffusion.

Les Universités Éphémères sont en effet conçues et animées comme des temps d'analyse et de prise de recul, reposant sur une **diversité de "regards croisés"** entre chercheurs, experts, acteurs "extérieurs", et acteurs de terrain impliqués dans les expérimentations.

Chaque contributeur des UE est appelé à un travail d'écoute, d'analyse et de compréhension de "ce qui se joue" et d'analyse de l'existant.

Chacun est invité à endosser durant l'UE une posture de recherche : **chercheur-acteur, chercheur-citoyen, aux côtés et avec des chercheurs académiques.**

Dans la perspective d'apprendre et de comprendre ensemble, les UE sont ainsi des temps de partage d'expérience et de co-production de connaissances et de méthodes.



Par
NICOLAS CHOCHOY
Directeur de l'Institut Godin
&
MARGAUX ARRAITZ
Chargée de mission thèse CIFRE à l'Institut Godin.

En matière de relations science-société l'Université Éphémère (UE) constitue une forme originale. Elle nous vient de la Manufacture Coopérative qui s'est construite comme un espace de réflexion chercheurs - acteurs notamment autour des coopératives d'activité et d'emploi. Comme son nom l'indique l'UE ne dure pas dans le temps et c'est justement dans sa dimension éphémère que réside son intérêt.

Il s'agit en effet d'organiser des temps de production entre acteurs et chercheurs sur deux jours consécutifs. En amont sont préparés la ou les thématiques de travail et la structuration des deux jours, les différents temps de travail étant pensés pour laisser place à l'imprévu et aux apports des participants. Ces derniers n'assistent pas à l'UE, ils la construisent chemin faisant pendant les deux jours : en formulant une compréhension commune des enjeux, des problématiques, des pistes pour l'avenir, mais aussi en confrontant des propositions analytiques et théoriques.

L'Institut Godin a co-organisé ou participé à quatre UE : trois dans le cadre d'un projet sur les transitions financé par le Groupement d'intérêt scientifique Démocratie et participation et le CNRS (Cit'in) à Paris, Grasse et Beauvais. La quatrième est celle de la coopérative Tilt organisée à Lille sous forme de plénières, d'ateliers, de déjeuners et de moments informels. Au regard des échanges, nous proposons ici d'éclairer un enjeu qui peut être important pour toute organisation qui insère et déploie une activité au sein d'une problématique sociale : le devenir de cette problématique au prisme du « problème public ».

Au sens de la sociologie des problèmes publics et en suivant notamment les travaux d'Erik Neveu tout fait social peut devenir un problème public : illettrisme, harcèlement scolaire, précarité énergétique, etc. Mais ce devenir n'a rien d'évident. Ce dernier propose un ensemble non linéaire d'opérations qui permettent la construction d'un problème en problème public.

Pour qu'il y ait problème il faut pouvoir nommer, désigner, une situation, un fait social comme problématique (**identification**). Ce signalement est mené par des « entrepreneurs de cause » par lesquels un fait est progressivement reconnu comme problématique, au regard d'une norme de laquelle il conviendrait de se rapprocher dans les faits. Le périmètre de ce problème se construit à partir de son **cadrage**. Ce processus peut d'ailleurs amener plusieurs entrepreneurs de cause à se concurrencer les uns les autres à partir de perceptions normatives différentes. La dimension problématique du problème renvoie à la **justification** qui participe à légitimer ce dernier. Sa diffusion médiatique, politique, économique par des entrepreneurs de cause participe à le **populariser**. La dernière opération constitue le grêle des entrepreneurs de cause : **la mise en politique publique**.

Ce (très) court passage par la sociologie des problèmes publics nous montre que si les entrepreneurs de la coopérative Tilt ont pour rôle de créer des solutions concrètes par la voie économique et entrepreneuriale, d'autres parties prenantes de Tilt ont aussi un rôle à jouer dans la transition écologique. Le revenu de transition écologique tout comme les coopératives de transitions sont des solutions évidentes si le problème auquel il se rapporte (et apporte une solution) l'est également.

Cette évidence n'a rien de naturelle, elle résulte d'une construction qui a besoin **d'entrepreneurs de cause**. Ils participent en effet à construire une problématisation dans laquelle les solutions économiques et entrepreneuriales deviennent des évidences. Cette évidence facilite alors beaucoup l'action, sa construction est donc une perspective importante.

Cette approche confère alors à la coopérative Tilt mais aussi à la Fondation Zoein un rôle politique de premier ordre dans l'identification, le cadrage, la justification, la popularisation et la mise en politique publique de la transition écologique. Et comme l'entrepreneuriat de cause transcende les frontières publiques-privées, le devenir de la transition écologique n'est pas indépendant des institutions publiques.

C'est probablement la raison pour laquelle le rôle des collectivités locales et plus largement des institutions publiques a été un fil prégnant au sein de l'ensemble des espaces de travail de cette université éphémère.

Dans ce sens, la posture d'entrepreneuriat de cause soutient la construction du problème public de la transition, ou, comme il a pu être entendu lors de l'UE de Tilt, de « l'urgence écologique » (différence de sémantique qui dénote par ailleurs déjà un travail d'identification et de cadrage à effectuer). Elle souligne par ailleurs le besoin d'une implication à part entière des collectivités locales et de l'Etat dans cette démarche socialement innovante. Le travail de création de l'évidence qu'implique une posture par le problème public peut par exemple s'appuyer sur les différentes formes de partenariats public-privés disponibles en France à l'heure actuelle, et qui reposent notamment sur le principe que de nouveaux modes de financements et arsenaux juridiques sont à même de faire des collectivités territoriales des coproducteurs de services sur les territoires avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Nous pensons en la matière particulièrement aux Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs (SCIC) ou aux Contrats à Impact Social (CIS). Dans cette veine, l'expérimentation du Revenu de Transition Ecologique représente un vecteur de coopération avec les collectivités territoriales au service de la transition écologique.

Le besoin d'un partenariat renforcé avec l'acteur public en matière d'innovation, surtout quand elle est sociale, a par ailleurs été évoqué dans un rapport de 2017 du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), ce qui souligne l'existence chez certains interlocuteurs publics d'un questionnement sur un rôle, une posture à redéfinir quant aux innovations sociales. Ce rapport confère ainsi à la mise en problème public la possibilité d'induire des changements d'échelles de ces innovations sociales. Il est noté en effet : « *La reprise de l'innovation dans une politique publique (l'inscription dans la loi, la réglementation) est un vecteur de changement d'échelle dans deux sens : elle permet de faciliter l'implantation du projet innovant sur l'ensemble du territoire afin de réduire les inégalités territoriales dans l'accès aux services innovants, mais elle peut également générer les changements systémiques du secteur concerné par l'institution de lois ou règlements.* » (p.37). A l'instar des expérimentations « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée », la perspective d'un changement d'échelle du RTE pourrait s'inscrire dans le cadre d'une loi d'expérimentation.



« TOUS CHERCHEURS ! : TEMPS D'INTERCONNAISSANCE »

Pour mener l'enquête ensemble, encore faut-il se connaître ! Avant de démarrer officiellement les conférences, ateliers et rencontres, les participants ont été invités à... faire connaissance. Chacun est allé à la rencontre d'une personne inconnue. Nous avons suivi Louise Gillet, formatrice et consultante Transition Écologique, en contrat CAPE chez Tilt.

Camille Frazzetta, entrepreneuse à Tilt, qui anime ce moment d'interconnaissance, émet une consigne « Présentez-vous à tour de rôle. Le premier qui parle est celui qui a fait le plus de kilomètres à pied ou à vélo ».



Louise entrepreneuse à Tilt, fait la rencontre d'Iratxe Calvo-Mendieta, maîtresse de conférences en économie à l'Université du Littoral-Côte d'Opale. Cette dernière travaille sur des problématiques d'environnement et de gestion de ressources naturelles (gestion de l'eau, conflits d'usage...) ainsi que sur les modes de coordination entre les acteurs participant aux dispositifs de gouvernance locale (eau, risques industriels). Ses recherches s'insèrent dans le courant de l'économie écologique. Iratxe s'intéresse actuellement à l'étude et à l'analyse des comportements et pratiques environnementales des individus. Louise comprend les raisons de sa présence ! En retour, elle lui explique son intérêt pour « Le Travail qui relie », une approche d'écologie profonde créée par la chercheuse américaine Joanna Macy, sur laquelle elle s'appuie pour développer ses activités. En trois minutes à peine, les deux femmes se promettent de se recroiser pour approfondir leur discussion. Elles ne connaissent pas grand-chose à leur univers respectif mais sentent immédiatement qu'elles partagent des valeurs communes.

Camille ne tarde pas à énoncer l'objectif de la prochaine rencontre : « Qu'est-ce que la transition écologique pour vous ? » Louise rencontre alors Véronique Marien, coordinatrice de projets énergies renouvelables et citoyens chez EnergETHIC. Pour Véronique, la transition écologique est une évidence, elle la pratique au quotidien et en a fait son métier. Pour Louise, la transition écologique va au-delà de l'aspect environnemental. Pour elle, la transition écologique, c'est aussi l'humain et le collectif. Toutes deux se retrouvent sur le sujet : sans l'humain, aucune transition possible !

« Qu'est-ce que vous faites-là aujourd'hui ». Voilà l'objet de discussion de la dernière rencontre. Louise partage un temps avec Pascale Geoffroy, des Cigales des Hauts de France. Voilà trois mois que cette dernière a rejoint l'association qui est partenaire de Tilt. Logiquement, elle veut en savoir plus sur la coopérative. Et ça tombe bien ! Louise est venue, comme tous ses camarades de la coopérative, parler de Tilt et du pourquoi elle a rejoint l'aventure. Rendez-vous dans une heure.

« LE RTE, DE QUOI PARLE-T-ON ? FONDEMENTS ÉTHIQUES ET CADRE CONCEPTUEL »

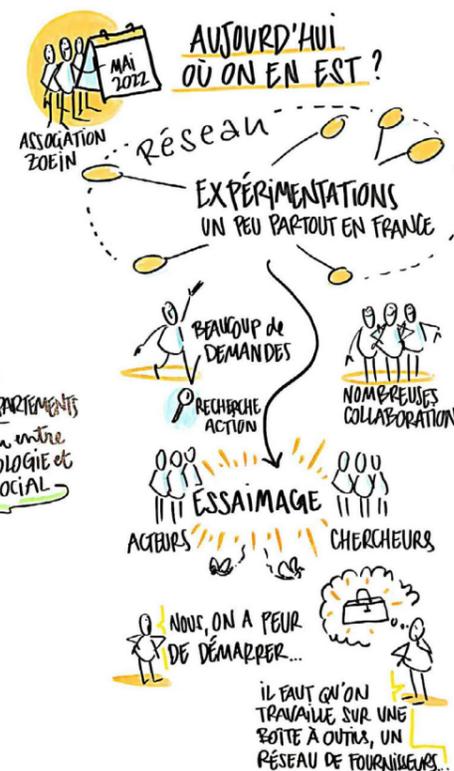
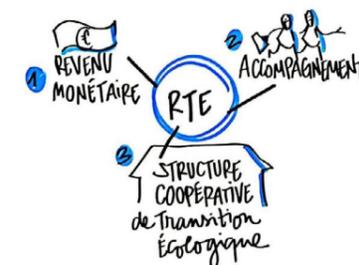
CONFÉRENCE DE SOPHIE SWATON, PHILOSOPHE ET ÉCONOMISTE, PRÉSIDENTE-FONDATRICE DE LA FONDATION ZOEIN, À L'ORIGINE DU REVENU DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Sophie Swaton a produit une thèse sur la justice sociale en France il y a 20 ans. Elle s'était alors intéressée au RBI (Revenu de Base Inconditionnel) parmi d'autres outils de solidarité.

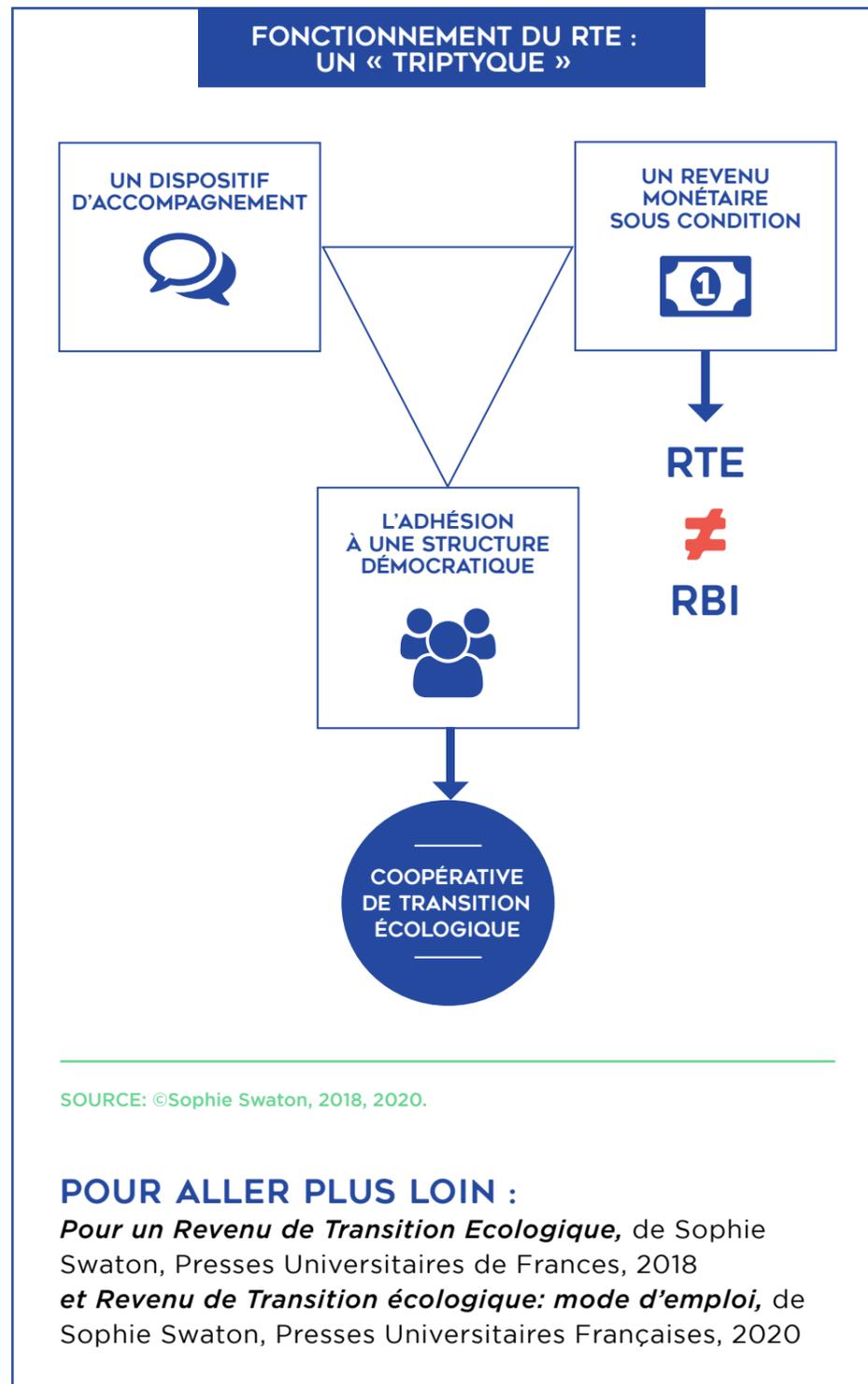
«Quand j'ai repris mon travail de recherche en 2016, je reprochais au RBI son manque de vision quant à la transition écologique. Avec le RBI, la réponse aux souffrances est uniquement monétaire. Il ne prend absolument pas en compte les révolutions que nous sommes en train de vivre, en termes de climat, ou de société. La Terre n'a aucun statut. On peut toujours puiser dans le capital de ressources naturelles sans limite. Il n'y a pas de remise en question de la croissance et aucun modèle économique qui ne prenne en compte les transitions. Avec le RTE, nous allons essayer de faire différemment, d'imaginer un modèle économique qui respecte les hommes et la planète.»

REVENU de TRANSITION ÉCOLOGIQUE de quoi on parle ?



LES PRINCIPES DU RTE

« Le RTE ne se comprend pas si nous ne sommes pas dans une vision planétaire. Concrètement, la Terre a ses limites. Les activités doivent être réalisées dans le respect du vivant. Il faut trouver un modèle économique « compatible » avec ces limites. Aussi, la transition doit être globale : écologique, économique, sociale bien sûr mais aussi intérieure. Le RTE prône une vision écologique et sociétale.



Nous avons deux hypothèses :

- Un travail qui fait sens et qui propose un épanouissement de la société et du travailleur.
En d'autres termes, le travail doit être épanouissant pour la société et pour soi. « Comment en me faisant plaisir j'apporte ma pierre à l'édifice ? ».
- La transition doit être accessible à tous. Tout le monde doit pouvoir changer de métier (et pas seulement ceux qui en ont les moyens financiers).

Le RTE doit permettre de créer des activités porteuses de sens dans ce contexte d'urgence écologique et climatique. Il prend en compte le revenu pour assurer une sécurité financière mais aussi un accompagnement adapté. Un accompagnement mené via une structure démocratique pour cheminer avec d'autres qui sont dans le même cheminement. Cette structure démocratique est ce que j'appelle une « Coopérative de Transition Écologique » (CTE).

La concrétisation d'un nouveau modèle économique soutenable peut prendre forme au travers d'une CTE. Les coopératives s'adaptent depuis tous temps aux besoins sociétaux. Le modèle de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) peut servir ici de cadre de référence.

COMMENT S'INCARNE LA CTE SUR LE TERRAIN ? L'EXEMPLE DE TILT

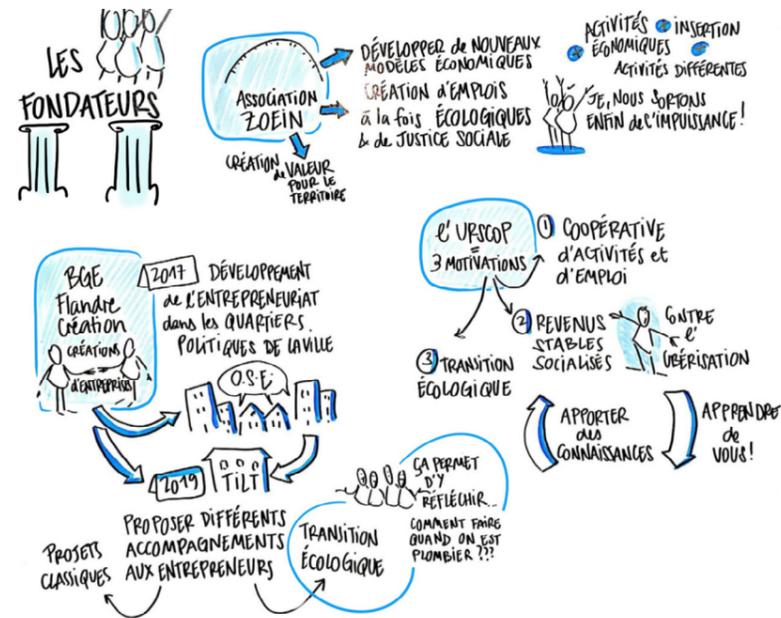
Suite à la publication de son ouvrage en 2018, Sophie Swaton reçoit des appels d'élus, de politiques et d'acteurs d'engagés, qui lui demandent comment appliquer concrètement le RTE sur le terrain.

En 2019, elle participe aux Assises Européennes de la Transition énergétique à Dunkerque. « J'avais un rendez-vous avec Damien Carême, alors Maire de Grande-Synthe et Jean-Christophe Lipovac, son Conseiller Technique, pour leur parler du RTE. Damien Carême était justement en train de mettre en place un revenu minimum garanti dans sa commune, et il est par ailleurs un fervent défenseur de l'écologie.

Pour lui, le RTE est alors apparu comme une brique qui permettait de donner du liant à des projets sociaux et écologiques qu'il menaient déjà à Grande Synthe depuis plusieurs années. Et donc la coopérative écologique qui permettait de mettre le pied à l'étrier à des entrepreneurs engagés dans la transition écologique était une évidence! Il nous a soutenu immédiatement. Dès avril 2019, une convention entre la fondation Zoein et Grande-Synthe était signée. Nous avons fondé l'association Zoein en France pour pouvoir donner vie à Tilt.»

Pendant une heure, sociétaires et entrepreneurs de Tilt se présentent et expliquent le pourquoi de leur engagement dans la coopérative, mais aussi leur parcours et leur engagement en faveur d'une transition écologique.

PAROLES DE FONDATEURS : UNE COOPÉRATIVE QUI FAIT SENS



MICHÈLE CLESSE BGE Flandre-Création, outil de développement local au service du Dunkerquois depuis plus de 30 ans.

« Nous informons, accompagnons, formons les porteurs de tout type de projet, et nous leur permettons aussi de tester leur activité via notre couveuse d'activité. Nous sensibilisons également les jeunes dans les établissements scolaires (primaire jusqu'au BTS) ».

La BGE en chiffres :

180 créations d'entreprise en 2021 (210 emplois).
Pérennité à 3 ans : 80 %

L'histoire avec Tilt

En 2017, l'Etat fait un appel à projets pour développer l'entrepreneuriat dans les quartiers politiques de la ville de Grande-Synthe. Avec la ville, nous y avons répondu en proposant le projet « Ose, on s'entrepren à Grande Synthe », un dispositif qui incite les habitants à entreprendre en leur donnant les moyens et en les accompagnant. Nous n'avons pas réellement pu aller au bout de notre démarche à cause de la Covid-19, néanmoins, cela nous a conforté dans notre volonté d'accompagner la transformation du territoire par l'innovation. A l'époque, Damien Carême, le maire de Grande-Synthe, réfléchissait à mettre en place un revenu minimum dans sa commune.

Tilt est arrivée dans ce contexte, c'est tout naturellement que nous avons poursuivi notre route ensemble. Nous avons décidé de nous investir dans la coopérative en devenant sociétaire-fondateur.

Pour la BGE, Tilt permet d'offrir aux porteurs de projets engagés dans la transition écologique un vrai accompagnement.

Nous avons lancé une autre coopérative centrée sur des activités « plus classiques ». Ces trois outils travaillent ensemble pour proposer des réponses adaptées aux différents profils de porteurs de projets.

Par ailleurs, en interne, nous réfléchissons à la manière de faire évoluer notre mode de fonctionnement vers la transition. Le partenariat avec Tilt est source d'inspiration en ce sens.



JEAN-MARC FLORIN Union régionale des Scops Hauts-de-France

URSCOP est sociétaire-fondateur de Tilt, et nous y participons au motif de trois concepts :

- 1 - Tilt est une coopérative et l'URSCOP accompagne tous les porteurs de projets qui souhaitent se lancer en coopérative.
- 2 - La question du revenu nous préoccupe beaucoup surtout actuellement à l'heure de « l'uberisation » des activités. Avoir des revenus stables, sécurisés et socialisés est évidemment un objectif majeur.

3 - Au sujet de la transition écologique, je suis plus en situation d'écoute. Dans le mouvement coopératif, la transition écologique n'est pas une évidence pour tout le monde. Industrie graphique, du bâtiment, etc... Qu'est-ce que signifie la transition écologique quand on est entrepreneur électricien par exemple. Nous sommes clairement dans une société qui va changer de paradigme mais comment accompagner tout le monde ?

Ce qui motive l'URSCOP, c'est apporter d'un côté l'expertise mais c'est aussi apprendre des entrepreneurs de Tilt.



CAROLINE LEJEUNE

Présidente de Tilt

L'association Zoein s'est constituée initialement pour soutenir la création de Tilt, première Coopérative de Transition Écologique en France. Elle s'est engagée pour être concrètement sur le terrain et mener des recherches-actions sur le RTE/CTE avec les acteurs des territoires. Son objectif est d'accompagner les acteurs dans les expérimentations et de faire coïncider la création d'activités économiques épanouissantes avec la justice sociale et écologique.

La coopérative Tilt accompagne TOUS les porteurs de projets en transition écologique, qu'ils soient issus de parcours de reconversion, d'insertion sociale etc. Tilt prend le contre-pied des CAE classiques en menant une vraie politique sociale et ce pour soutenir l'engagement des personnes en situation d'insertion et décrocher les porteurs de projets qui s'engagent dans la transition écologique. C'est un enjeu important pour l'association Zoein comme pour la fondation. C'est le sens de notre engagement que de soutenir les activités porteuses de sens à l'échelle d'un territoire et d'expérimenter des outils qui accompagnent le changement. Aujourd'hui, la question est de savoir quels sont les effets produits par Tilt sur les parcours des entrepreneurs mais aussi sur sa trajectoire et celle des territoires Hauts-de-France.

L'ENGAGEMENT DES ENTREPRENEURS ET LEVIERS DE L'ENTREPREUNARIAT



NICOLAS DEVAUX

mécanicien vélo à vélo, L'échappée

Le premier à avoir signé chez Tilt il y a deux ans jour pour jour (le 18 mai 2020)! Après avoir travaillé quinze ans dans l'informatique, sans avoir trouvé sa

place, Nicolas a beaucoup réfléchi à sa reconversion. « C'est en faisant du vélo que je me suis dit que j'en ferai bien mon métier ! » Nicolas est mécanicien vélo... à vélo ! Son arrivée chez Tilt ? Un accident ! « J'ai rencontré Jean-Christophe Lipovac et Camille Frazzetta lors d'une présentation de la coopérative. Pour être tout à fait sincère, au départ, j'étais un peu sceptique par rapport au RTE. Mais la curiosité a pris le dessus. Je voyais où je voulais aller au niveau de mon activité, et le monde de la coopérative pouvait m'ouvrir des portes. J'ai essayé des plâtres personnellement mais aussi avec Tilt car tout est en construction mais nous sommes dans la bonne voie! Je me réjouis des nouvelles coopérations qui se mettent en place avec les nouveaux entrepreneurs. Je sens une belle émulation ».

LAETITIA WARYN

illustratrice, LW illustration

Son arrivée chez Tilt ? Un malheureux accident. Suite à une chute de ski et de graves séquelles physiques, Laetitia s'est retrouvée du jour au lendemain éloignée

de l'emploi. Alors qu'elle pense à une reconversion, elle a connaissance du projet « Ose, on s'entreprind à Grande-Synthe ». « J'avais quelques réticences quant à l'entrepreneuriat. Ca n'est pas vraiment dans la culture dunkerquoise. Et surtout beaucoup de freins notamment sur les questions sociales. Je ne pouvais pas me permettre de perdre certains droits par rapport à mon handicap. Au final, grâce à l'accompagnement individuel, mes doutes ont été levés petit à petit. J'ai appris énormément aux côtés de Camille, accompagnatrice. En mars, j'ai signé mon contrat d'entrepreneuse salariée. Je suis illustratrice, je viens de créer un livre de coloriage pour adulte sur l'histoire métaphorique de ma reconstruction ».





ANTOINE BOUTIGNON

co-fondateur Habé Médias

L'agence Habé Médias accompagne les entreprises en transition et à impact dans leurs relations publiques. « Dès le départ, nous avons choisi de réserver notre offre aux entreprises engagées et qui ont des modèles vertueux et dès le départ, nous avons opté pour la coopérative plutôt que l'entreprise classique. » Pourquoi Tilt ? « Parce que tout simplement, nous avons les mêmes valeurs et la même envie de faire bouger les choses. Pouvoir mutualiser les compétences entre entrepreneurs, cela nous apporte beaucoup ».



VINCENT BOUTRY

travailleur social, Artic

Travailleur social roubaisien, Vincent Boutry a toujours réussi à avoir un statut de salarié lors de ses différentes missions mais ça n'est plus le cas aujourd'hui. Or, il souhaite poursuivre ses actions à Roubaix dans un écosystème de transition (autour de Baraka, la Ferme Urbaine, groupement d'achats etc.). Il réfléchit à comment ces nouveaux modèles économiques peuvent être au service d'un projet démocratique de réflexion sur la transformation des modes de vie des habitants du quartier. « J'ai créé Artic (accompagnement récit de transition indignée citoyenne). Je veux partager mon expérience pour enclencher des choses sur d'autres territoires ».



LOUISE GILLET

facilitatrice, consultante - transition écologique

« Après un burn-out et une rupture conventionnelle, j'avais l'impression que la seule chose qui s'offrait à moi, c'était l'entrepreneuriat. J'ai suivi un accompagnement à la BGE qui m'a orientée vers Tilt. Au-delà de la Transition Écologique pour lequel je suis déjà engagée à titre personnel, je suis venue chercher chez Tilt, le collectif et le sens. Pouvoir côtoyer des personnes qui cherchent leur place, comme moi, dans la transition, ça donne beaucoup de sens. Nos activités sont différentes mais finalement nous nous posons les mêmes questions et partageons globalement les mêmes valeurs. Le réseau est aussi important ».

CHARLOTTE NIEWIADOMSKI

Formatrice mobilité vélo

Charlotte développe, avec Nicolas Devaux, un pôle de mobilité active au sein de la coopérative pour promouvoir les mobilités durables et en particulier le vélo. « Ce que je trouve intéressant dans la CAE, c'est que l'on peut à la fois développer son activité et coopérer avec les autres entrepreneurs pour développer des projets. Avec Nicolas, nous avons voulu allier nos compétences complémentaires pour apporter une réponse globale. Sur la mobilité, il est important de travailler avec les collectivités locales (acteurs politiques de la mobilité) et les entreprises.

Quand on mobilise des centaines de salariés autour de la mobilité, c'est là que l'on peut faire bouger les choses. Pour la question des revenus, je n'ai pas encore la réponse mais être à plusieurs permet de se soutenir et de tenir dans la durée ».



© Yannick Coupamec

L'ENGAGEMENT DES SOCIÉTAIRES

FRANÇOIS VANDENBUNDER

La Cigale des Dunes, sociétaire de Tilt

Les Cigales est un club d'investisseurs au service des créateurs d'entreprise. « Nous finançons et nous accompagnons, c'est très important ». Pourquoi Tilt ? « Un jour, je reçois un appel de Damien Carême, le maire de Grande-Synthe qui me présente le projet de Tilt. Nous avons pris une part dans la CAE et dans l'activité de Nicolas. C'est intéressant car nous pouvons cibler l'activité dans laquelle nous investissons ! »



LYDIE GRANGÉ

Lydie Granger, La Petite Pierre, sociétaire de Tilt

« La Petite Pierre a été fondée il y a 5 ans pour créer une épicerie sociale et solidaire Label Epicerie. Chacun peut mettre sa pierre à l'édifice. Nous accompagnons des personnes en situation de précarité, comment les sortir de cette situation durablement ? Que peut-on mettre en place ?

Quand nous avons rencontré l'équipe de Tilt, nous nous sommes dit que certaines de ces personnes pourraient créer leur emploi. Nous pouvons expérimenter ensemble. Désormais le projet Rhizome est en cours ».



ISABELLE ROBERT

enseignante-chercheuse, sociétaire Tilt

« Tilt est pour moi un véritable lieu d'expérimentation de renouvellement des concepts et des outils stratégiques. Avant, tout ce qui concernait la transition et la responsabilité sociale de l'entreprise était vu sous un angle périphérique. Là, on repose fondamentalement les outils de stratégie de l'entreprise à l'aune de la soutenabilité. Travailler avec les entrepreneurs de Tilt me nourrit profondément dans mes recherches et dans la transmission au niveau des étudiants. Il y a une inertie dans ces modèles économiques que l'on enseigne depuis des années. Tilt permet d'aller à vitesse grand V pour aller vers une transition écologique.

Ce que j'aime dans les « formations-actions » que j'anime auprès des entrepreneurs de Tilt, c'est cette coopération constante. Nous ne sommes absolument pas dans un système vertical.

Les entrepreneurs veulent vivre de leur activité tout en étant dans la sobriété. Cela ouvre la question des business modèles sobres ».



QUESTIONS ET REMARQUES ISSUES DU DEBAT :

Comment sont pensés les rôles des entrepreneurs et de ceux qui pilotent Tilt dans la gouvernance ?

Dans un premier temps, nous favorisons les temps d'interconnaissance. C'est le chantier actuel. Cette CTE s'est construite sur des intuitions et avec des acteurs « institutionnels ». La SCIC est structurée en collèges, avec un collège dédié aux salariés et aux salariés-entrepreneurs (c'est d'ailleurs une obligation légale). Désormais, nous sommes dans la construction d'une gouvernance partagée. Nous testons différents espaces d'échanges et de travail pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice. C'est un travail en cours qui passe par des temps collectifs. Et nous nous appuyons sur l'expérience d'autres coopératives.

Certains entrepreneurs se sont lancés après un accident, une rupture conventionnelle : comment accompagner parfois dans une forme de reconstruction personnelle ?

Tilt est un objet hybride. C'est une CAE qui va très loin dans son accompagnement en donnant beaucoup de temps aux entrepreneurs. Nous abordons aussi l'épuisement, le découragement, les aspects de « transition intérieure » dans le cadre de l'accompagnement. Il y a vraiment la volonté d'avoir une dimension humaine forte. C'est un enjeu important.

Sur le projet Label Epicerie, nous accompagnons des personnes très éloignées de l'emploi. La Petite Pierre s'entoure de professionnels qui peuvent aider sur le côté santé, etc. L'enjeu est de travail en réseau et en complémentarité pour répondre au maximum à (tous) les besoins du porteur de projet.

Question 3 Quand on parle de RTE, on a dû mal à trouver des financements : pourquoi ne sommes-nous pas capables de mobiliser des petites sommes pour démarrer les RTE ?

Il faut en effet encore convaincre tout un écosystème.

Ne faudrait-il pas une réflexion sur le « marketing » du concept du RTE pour que la question du financement ne soit pas un frein ?! Le RTE n'est-il pas perçu par les politiques comme une subvention de plus ?

Le mot « revenu » renvoie peut-être à un imaginaire et on oublie les aspects « humains » et « culturels » de la transition qui est à mener ?

La dimension transversale du RTE est sa force, et aussi sa faiblesse en particulier lorsque l'on recherche des financements publics trop souvent inscrits dans une logique de « silo ».

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER : « OUTILS ET DÉMARCHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATIVE TILT »

CAROLINE LEJEUNE
VINCENT HONORÉ
NICOLAS CHOCHOY
THOMAS POLIKAR

ATELIER « OUTILS ET DÉMARCHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATIVE TILT »

Caroline Lejeune (*Zoein*), Vincent Honoré (*Quadrant Conseil*),
Nicolas Chochoy (*Institut Godin*), Thomas Polikar (*fondation
Zoein*)

L'objectif de cet atelier était de partager la démarche d'évaluation de Tilt, engagée depuis 2020 avec l'accompagnement de Quadrant Conseil¹. L'atelier se voulait avant tout un temps de retour(s) d'expérience(s) & de réflexion collective avec les participants afin de mettre en discussion des questionnements opérationnels pour progresser et aller plus loin. Il a été enrichi des témoignages et retours d'expérience de l'Institut Godin, qui a également contribué à la démarche d'évaluation, et de la Fondation Zoein concernant l'initiation d'un RTE dans le canton de Vaud en Suisse.

LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DE TILT AU PRISME DES METHODES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE CHANGEMENT

Quelques rappels sur le Revenu de Transition Ecologique :

Comme l'exprime Sophie Swaton, le modèle de RTE représente un revenu conditionné à une activité écologique et sociale. Au-delà de ce revenu, les initiatives de RTE ont plus largement vocation à s'insérer et contribuer à la transition des territoires dans lesquels elles sont mis en œuvre via :

- un « puissant accompagnement qualitatif », mobilisant « les forces vives » des territoires ;
- la création d'une Coopérative de Transition Écologique (CTE), structure démocratique (par exemple les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)) qui joue le rôle de « catalyseur » dans l'accompagnement des porteurs de projets et la constitution d'un réseau d'activités locales

Le soutien politique ou d'un écosystème d'acteurs locaux est donc une des conditions de réussite pour initier et développer le RTE sur un territoire.

Pourquoi une démarche d'évaluation ?

Tilt, comme les différentes initiatives de RTE, constituent des expérimentations construites chemin faisant dans une logique de recherche-action sur la base des éléments cadres définis dans sa conceptualisation par Sophie Swaton. Le premier objectif de la définition d'un système de suivi-évaluation était ainsi de contribuer à caractériser, tester et enrichir le RTE tel que déployé par Tilt et de l'intégrer dans sa démarche de progrès. Tout comme l'action de Tilt, l'enjeu de l'évaluation est d'accompagner le déploiement du RTE et la réflexivité sur cette démarche : *« que faisons-nous ? qu'est-ce qui est en train d'émerger ? que laisse-t-on de côté ? qu'est-ce qui marche, pour qui, comment, dans quelles conditions ? Quels choix faisons-nous pour la suite ? »*

Tilt étant la première Coopérative de Transition Écologique à expérimenter le Revenu de Transition Écologique, les enjeux de diffusion de ses apprentissages du modèle "CTE/RTE" sont également importants. La démarche de suivi et d'évaluation constitue à ce titre un outil pour concevoir les méthodes et de produire les ressources, destinés au partage et au transfert des apprentissages à d'autres expérimentations en France comme ailleurs ; chacune d'entre elles étant libre de dessiner sa propre trajectoire tout en bénéficiant de ces retours d'expérience et de les questionner au regard de leur propre contexte.

Les grandes étapes de la démarche :

La définition du système de suivi-évaluation de Tilt a mobilisé une série d'entretiens et d'ateliers afin de définir un premier référentiel d'évaluation, puis a permis de tester certains premiers outils de collecte d'informations tels que les entretiens récits avec les entrepreneurs.

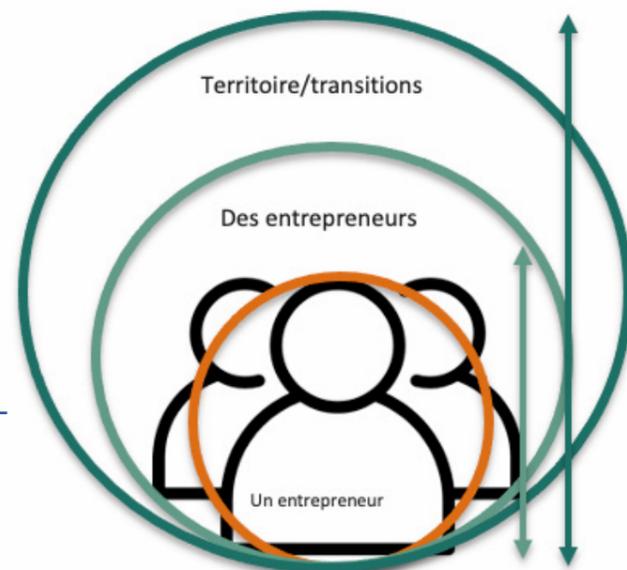
• Définition d'un référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation est un élément clé de la démarche, qui permet de se mettre d'accord sur les questions posées et ce que l'on devrait observer en cas de réussite : à l'aune de quels critères pourra-t-on juger que Tilt est une réussite ?

A l'issue de la démarche, 4 grandes questions d'évaluation ont été retenues, concernant l'accompagnement des entrepreneurs, l'émergence ou le renforcement d'espace de coopération, la contribution à la transition des territoires et l'adéquation des objectifs de Tilt avec ses ressources.

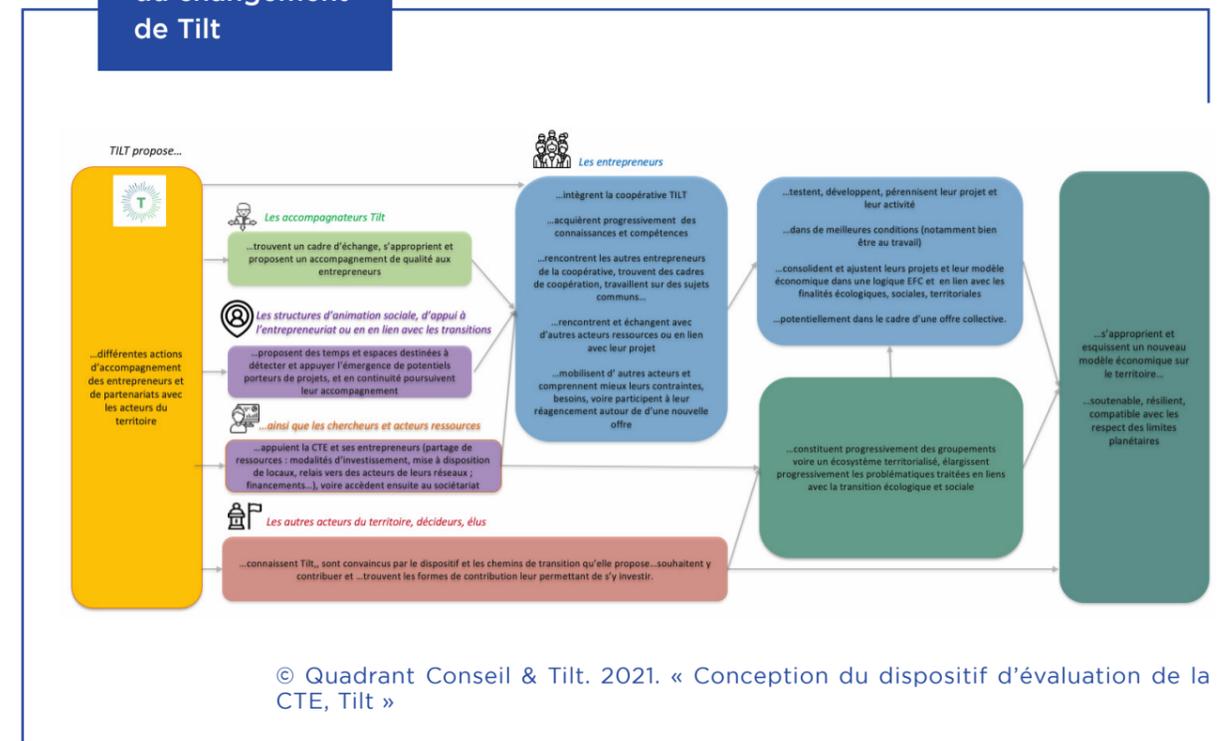
Un des principaux changements initiés à ce stade a été de s'émanciper d'une évaluation uniquement centrée sur l'initiative entrepreneuriale, sur laquelle on peut apposer des critères d'utilité écologique et social, mais plutôt de considérer un périmètre d'évaluation plus large, concernant l'initiative entrepreneuriale dans son écosystème à différentes échelles, qui s'entrecroisent et font ressources.

FIGURE 1 :
Différents périmètres en interaction



© Quadrant Conseil & Tilt. 2021, « Conception du dispositif d'évaluation de la CTE, Tilt »

FIGURE 2 :
La théorie du changement de Tilt



© Quadrant Conseil & Tilt. 2021. « Conception du dispositif d'évaluation de la CTE, Tilt »

Ce référentiel intègre une théorie du changement de Tilt, permettant d'explicitier avec les parties prenantes les différents effets attendus.

• Définir des outils intégrés aux activités de Tilt, exemple des entretiens récits auprès des entrepreneurs

Un des principaux enjeux du système de suivi-évaluation était de s'intégrer et de contribuer aux activités déployées par Tilt, plutôt que d'en faire une activité à part. L'exemple de la mobilisation des entretiens récits auprès des entrepreneurs illustre plus particulièrement ce positionnement.

Dès les premiers temps de rencontres, la dimension sensible de l'entrepreneuriat écologique et sociale est apparue comme particulièrement importante pour les différentes parties prenantes et notamment les entrepreneurs.e.s afin d'appréhender les effets de Tilt. L'expérience quotidienne des activités économiques et de leurs parcours ainsi que celle de la coopérative étant alors une façon privilégiée de révéler et de mieux appréhender ces effets, et de s'écarter de l'usage unique d'indicateurs quantitatifs peu adaptés au contexte (un nombre encore restreint d'entrepreneurs), à la dimension expérimentale du déploiement du RTE et aux enjeux de transition écologique.

Par ailleurs, la politique sociale que la coopérative a définie (et qui fait sa spécificité) implique d'évaluer dans quelle mesure le projet réduit le sentiment de vulnérabilité des personnes, à les accompagner à gagner en autonomie et participe à la reconnaissance sociale des personnes en contexte d'urgence écologique, qui conduit bien souvent à un sentiment d'inutilité, de culpabilité ou d'invisibilité des personnes dans la société consumériste.

Le test de ce format d'entretien auprès des premiers entrepreneurs ayant intégré Tilt s'est révélé riches d'enseignements pour caractériser le processus d'accompagnement de Tilt et ses différents effets, tout en proposant un temps de réflexivité aux entrepreneurs sur leurs parcours.

Quelques enseignements parmi d'autres

Un accompagnement centré dans un premier temps sur le rôle de facilitateur de l'accompagnateur

L'accompagnement de Tilt s'est d'emblée centré sur le rôle de facilitateur de l'accompagnateur. Un accompagnement « sur-mesure » qui permet notamment à certains entrepreneurs :

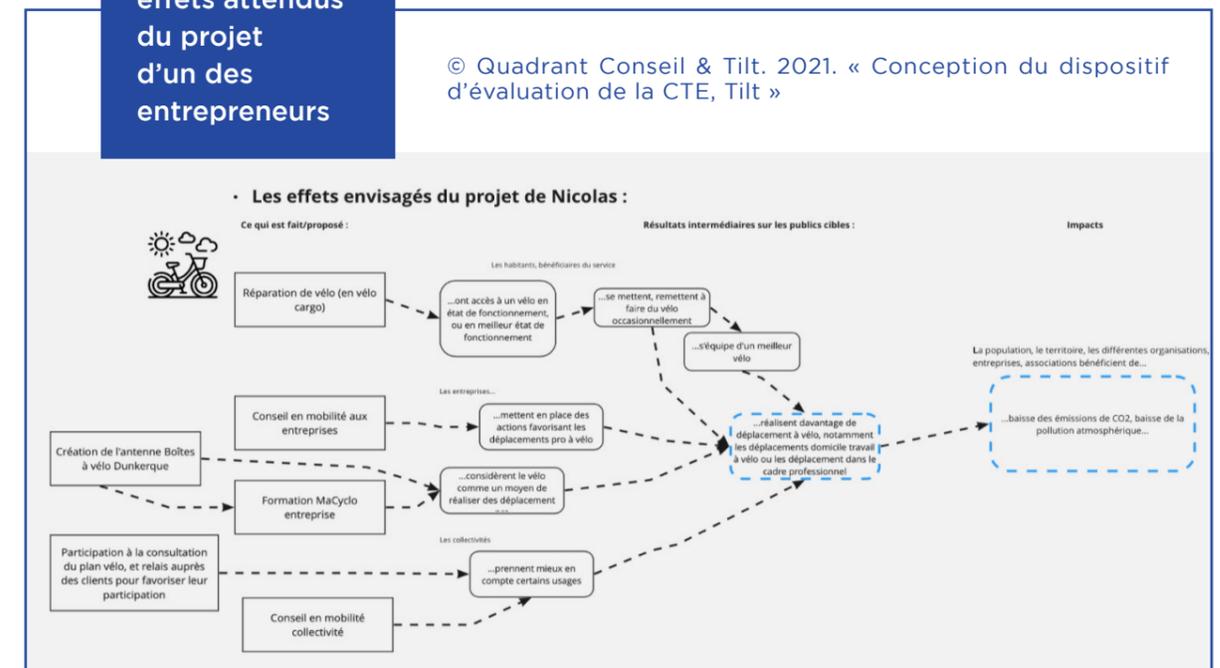
- D'identifier, rencontrer et échanger avec d'autres acteurs, notamment via l'accès direct aux partenaires et réseaux de Tilt ;
- D'avoir accès à différents types de ressources, (investissement, atelier...) ou des prestations ;
- De disposer d'un appui stratégique au développement de leur projet ;

A titre d'exemple, dans le cadre du pôle de mobilités activités, l'accompagnateur-référent oriente cette démarche dans une logique d'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), afin de structurer un réseau d'acteur autour des mobilités professionnelles (participation à des espaces de consultation et de gouvernance, intégration d'associations, collectifs, et création des Boîtes à vélo, structuration d'un réseau d'acteurs etc.) et d'ancrer les activités en réponse aux besoins du territoire.

Les projets développés par les entrepreneur.e.s ont vocation à répondre à une diversité de finalités écologiques, sociales et territoriales

Les premiers entrepreneurs ayant intégré Tilt développent des projets ayant vocation à répondre à une diversité de finalités écologiques, sociales et territoriales notamment en raison du spectre très large des effets attendus de certaines activités comme la facilitation de la pratique du vélo auprès des particuliers et professionnels : santé, pollution de l'air et sonore, émissions de GES.

FIGURE 3 :
Exemple des effets attendus du projet d'un des entrepreneurs



ZOOM SUR L'EXPERIMENTATION DU RTE DANS LE CANTON DE VAUD, présenté par Thomas Polikar, fondation Zoein (Suisse)

Le projet RTE dans le canton de Vaud (situé en Suisse romande, à proximité du canton de Genève) est né avec les nouvelles mesures d'insertion socio professionnelles à vocation écologique (MIS VE) mises en place par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Ce département est responsable du volet insertion sociale. La fondation Zoein a été mandatée par le canton pour accompagner les organismes prestataires (associations et fondations qui font de la réinsertion) à introduire la dimension écologique dans les mesures d'insertion sociale. Après une année d'accompagnement, Zoein a été associée à un groupe de travail, pilotée par l'EPER (Entraide Protestante Suisse), en partenariat avec la DGCS, pour réaliser une étude de faisabilité quant à l'implémentation d'un RTE au sein du canton de Vaud. Son objectif est d'associer l'entrepreneuriat et l'insertion sociale et de créer un projet RTE à la frontière entre des partenaires publics et privés. Les étapes du projet ont consisté à :

- Dresser un bilan de la situation environnementale du canton
- Identifier les acteurs, et en particulier les organismes spécialisés dans l'insertion qui ont mis en place de nouvelles mesures d'insertion à vocation écologique
- Identifier des secteurs d'activités prioritaires pour la transition : économie circulaire, énergie et habitat, mobilité, alimentation durable, biodiversité.

- Imaginer plusieurs types de RTE par rapport aux publics cible de ces RTE :
 - Un RTE insertion, pour les personnes ayant droit au revenu d'insertion afin de les soutenir dans un emploi au sein d'un réseau d'entreprises en lien avec la transition écologique
 - Un RTE nouveaux projets pour les entrepreneurs et porteurs de projet de la transition écologique destiné à soutenir la création d'activités et les porteurs de projets
 - Un RTE insertion nouveau projet pour les personnes ayant actuellement droit au revenu d'insertion et désirant se lancer dans la création d'une activité économique de transition

Le RTE est ainsi conçu dans le prolongement des revenus d'insertion. L'originalité de ces trois déclinaisons de RTE réside dans le fait que des passerelles pourraient s'instituer entre les dispositifs et les acteurs du terrain qui mutualisent très peu actuellement. Par exemple, le groupe de travail envisage qu'un porteur d'activités - qui bénéficie d'un "RTE nouveaux projets" - puisse après une année d'activités embaucher une personne ayant droit à un RTE insertion. A ce titre le "RTE nouveau projet" aurait pour fonction de soutenir et de développer le potentiel de transition de l'activité par l'emploi et la formation des personnes en insertion. Ce chantier « RTE nouveaux projets » est important, notamment en termes de financement, encore incertain aujourd'hui. Il permettrait par exemple également de soutenir des personnes ayant droit du revenu d'insertion à se lancer dans une activité indépendante, chose totalement impossible avec la législation en place actuellement.

A ce stade du projet, une diversité de questions se pose sur le rôle des partenaires, l'accompagnement des porteurs de projet et surtout sur le rôle de la future CTE dans le canton de Vaud. Un travail important a été réalisé sur les critères d'éligibilité du RTE pour les parcours d'insertion et ceux destinés à sélectionner entreprises, qui se réclament de la transition. L'articulation entre RTE/CTE est enfin un des chantiers importants à venir.

Cette démarche se distingue des questionnements relatifs à la démarche d'évaluation mise en place par Tilt. Le regard croisé entre Tilt et le projet dans le canton de Vaud est intéressant - entre d'un côté l'approche « institutionnelle » du canton de Vaud par la définition et l'évaluation de critères d'éligibilité au RTE et d'un autre la démarche d'évaluation de la Coopérative Tilt qui se base sur un outil d'accompagnement en continu et d'aides financières basées sur des critères qualitatifs en évolution permanente. Le projet du canton de Vaud évalue aussi la possibilité de s'inspirer du modèle Tilt pour proposer un accompagnement personnalisé.

TENSIONS, RÉFLEXION COLLECTIVE ET PISTES DE TRAVAIL ISSUES DE L'ATELIER

Plusieurs tensions ou questions autour du dispositif d'évaluation ont été exprimées :

A ce stade, la démarche de suivi et d'évaluation de Tilt est encore peu opérationnalisée depuis la fin de la phase 1 de l'évaluation (mi-2021) en raison de manque de temps disponible et d'organisation interne de l'équipe support pour intégrer cette démarche au processus d'accompagnement. Son opérationnalisation implique de constituer une équipe d'accompagnateurs.rices et de les former au dispositif. Cela dit, depuis 2022, les premiers espaces de vie collective commencent à apparaître, que ce soit dans le cadre d'un groupe dédié à la "gouvernance partagée", aux partages des outils de communication à un "cercle d'accompagnateurs". La constitution d'un cercle d'accompagnateurs permettra de poursuivre les entretiens-récits et l'analyse des effets des activités et de la coopérative sur 2022-2023 et de faire vivre cette démarche.

La stratégie d'évaluation définie pour accompagner la CTE au fil de l'eau repose sur l'engagement des personnes qui participent au pilotage de l'expérimentation et en particulier à l'association Zoein et des entrepreneurs-salariés, dédiés à l'accompagnement et au management de projet. L'opérationnalisation du référentiel sur le long terme réclame de bien définir les modalités de transmissions de la démarche pour dépasser la phase test et faire évoluer le référentiel. Dans le cas inverse, cette démarche peut rapidement s'essouffler par manque d'encadrement.

A l'heure actuelle, les porteur.euse.s de projets intègrent Tilt via des structures relais et adhèrent au projet parce que ces personnes partagent des valeurs communes de solidarité, de transition et des affinités. Les secteurs d'activités de la coopérative se structurent donc à partir de l'engagement des porteur.euse.s de projet. Elles pourraient aussi s'appuyer sur un diagnostic territorial, qui permette d'identifier des besoins spécifiques, de prioriser des activités clés de la transition écologique pour ensuite prioriser des domaines d'activités, encourager l'entrepreneuriat dans ces secteurs et travailler en lien avec les acteurs économiques, associatifs et institutionnels pour développer des filières, secteurs d'activités ou participer aux mutations de l'emploi local.

- **Thomas Polikar de la fondation Zoein** explique qu'une étude menée par le canton de Vaud a identifié des secteurs d'activités prioritaires pour la transition (économie circulaire, énergie et habitat, mobilité, alimentation durable, biodiversité). Des critères d'éligibilité ont été définis pour déterminer quel type de structures et d'entreprises pourrait accueillir les personnes ayant droit à un « RTE insertion ».

Le prolongement d'un revenu d'insertion (RSA en France, RI en Suisse) contient plusieurs risques importants en construisant des raccourcis entre transition et insertion:

- Réduire les enjeux de transition au seul domaine de l'insertion et inversement
- De ne pas rémunérer de manière juste ce type d'activité
- De dévaloriser l'emploi dans les domaines de transition.
- Par ailleurs, en procédant ainsi, il s'agirait de demander aux personnes en situation d'insertion de réaliser des efforts supplémentaires alors qu'elles sont le moins responsables des dérèglements environnementaux globaux - en termes d'empreinte écologique.

Pour dépasser ces tensions, les Coopératives de Transition Écologique jouent un rôle fondamental en facilitant la rencontre des différents parcours d'entrepreneuriat, issus de l'insertion comme de l'entrepreneuriat. Elles constituent en cela un outil important pour redéfinir le sens de l'emploi et de l'insertion sociale, tout en apportant une impulsion à l'économie locale et aux modèles économiques soutenables.

La démarche de suivi et d'évaluation porte sur l'accompagnement des entrepreneur.es mis en place par la CTE d'une part et d'autre part, sur la CTE comme dispositif de politique publique. Pour quelles raisons la focale n'est-elle pas uniquement dirigée sur les critères d'utilité sociale et écologique des activités des entrepreneurs?

- Pour Nicolas Chochoy de l'Institut Godin, la portée de la démarche d'évaluation est de sortir d'une évaluation par « critères » d'utilité sociale et écologique, qui dénature la portée politique du RTE. Le RTE ne peut pas être déconnecté du domaine du politique parce qu'il répond à un problème public, désigne des priorités sociétales et se positionne comme une solution portée par des entrepreneurs de cause (voir infra). Le RTE est une innovation sociale qui répond à un besoin de la société et de politiques publiques. Sa réussite et plus largement celle de Zoein est d'agir pour accompagner le changement de paradigme des institutions à travers ce dispositif dans le domaine de l'emploi et de l'économie locale. Il s'agit donc pour Tilt de s'attaquer à la transition écologique comme problème public, en mobilisant les institutions, sans s'enfermer à créer des critères. C'est comme cela que le RTE peut être reconnu comme un outil et une des solutions pour amener la transition écologique. Un enjeu est d'inviter et d'associer les institutions à joindre la démarche sans que Tilt doive se plier aux injonctions institutionnelles et politiques en présence mais bien s'inscrire dans un projet de territoire sur le temps long.

L'opérationnalisation de la démarche est donc fondamentale pour accompagner en continu l'expérimentation de Tilt sur le volet accompagnement des porteurs de projets et l'évaluation du dispositif comme politique publique. A ce titre, la démarche d'évaluation n'est pas figée. Ce processus permanent et continu engage de :

- constituer une équipe d'accompagnateur.rices et de les former au dispositif
- définir des méthodes de transmission au sein de la coopérative
- de poursuivre l'implication des parties prenantes au dispositif
- de valoriser les effets de Tilt sur les échelles identifiées pour renforcer les méthodes d'accompagnement vers le changement :
 - au niveau individuel vis-à-vis des porteurs de projets,
 - au sein de la coopérative et en particulier dans le cadre de la gouvernance partagée de la Coopérative et dans son fonctionnement opérationnel
 - à l'échelle du territoire pour soutenir les coopérations territoriales et les logiques d'entraide et accompagner l'émergence d'une économie locale sobre

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN :

INTERVENANTS : Caroline Lejeune (Zoein), Vincent Honoré (Quadrant Conseil), Nicolas Chochoy (Institut Godin), Thomas Polikar (Fondation Zoein)

Au sujet de l'Intervention de Vincent Honoré et Caroline Lejeune :

Centre de Ressource Développement Durable Hauts-de-France, « Repères sur la mise en récits de vos projets de transition », avril 2021.

<https://www.tilt.coop/>

<https://zoein.org/>

<https://quadrant-conseil.fr/>

Pour en savoir plus sur l'évaluation de politiques publiques :

La page ressources de Quadrant Conseil :

<https://www.quadrant-conseil.fr/ressources.php>

Au sujet de l'intervention de Nicolas Chochoy :

<https://institutgodin.com/qui-sommes-nous/>

<https://institutgodin.com/2019/03/21/1er-et-2-avril-universite-ephemere-programme-citin/>

État d'avancement du Revenu Transition Écologique en Suisse : <https://www.youtube.com/watch?v=QadJjSJ6ghQ>

<https://blogs.letemps.ch/philippe-le-be/2022/08/08/comment-le-revenu-de-transition-ecologique-simplante-en-suisse/>

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER : « MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA COOPÉRATIVE TILT, LES FORMES DE RTE MISES EN ŒUVRE ET LES LOGIQUES CONTRIBUTIVES »

PAR JEAN-CHRISTOPHE LIPOVAC
DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ZOEIN FRANCE

L'atelier a permis de partager l'état d'avancement relatif à la mise en œuvre du « modèle économique » de la Coopérative Tilt, et également de partager et de mettre en discussion des questionnements opérationnels pour aller plus loin. Des expériences « inspirantes » ont également nourri la réflexion collective. Par ailleurs, chaque participant fut appelé à être contributeur pour partager son expérience, son vécu ou son expertise.

Que recouvre la notion de « modèle économique » ? En référence aux travaux de l'Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération www.ieefc.eu et du Club Noé en Région Hauts-de-France www.clubnoe.org, il semble important de bien distinguer deux grandes dimensions du modèle

économique d'une entreprise : **une dimension « réelle »** du modèle qui renvoie au processus de création et de production de la valeur et de son appropriation par un ensemble de bénéficiaires : clients, usagers ; Et, **une dimension « monétaire »** qui renvoie au processus de capture de la valeur sous forme monétaire. Autrement dit, il importe d'élargir la vision de tout ce qui est produit « réellement » par l'entreprise. D'ailleurs, dans une perspective de soutenabilité, le modèle économique de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) appelle l'entreprise à produire des richesses avec moins de ressources matérielles et plus de ressources « immatérielles » (compétences, engagement, confiance, coopérations...).

Dans une approche EFC, le modèle économique d'une entreprise peut être ainsi réfléchi et travaillé autour de **4 composantes principales** : le modèle d'échange (ou « de la demande » qui renvoie à la prise en compte des attentes, de l'évaluation de la performance, etc.) ; le modèle de production (renvoie aux leviers de productivité, l'organisation du travail, etc.) ; le modèle de gouvernance (les relations entre parties prenantes et intéressées) ; et le modèle d'affaire (approche financière : captation de la valeur sous forme monétaire).

Comme le soulignait Nathalie Bardaille de l'APES en introduction de l'Atelier, ce cadre de réflexion et d'action autour des 4 composantes appelle surtout « à élargir la focale », à prendre en compte de manière plus globale/systémique les (inter)relations de l'entreprise à ses « parties prenantes » et au territoire. Dans une perspective de soutenabilité, il est en effet nécessaire d'élargir la question du modèle économique en cherchant à appréhender les « effets utiles » des modalités d'échanges, de production, de gouvernance, qui sont recherchés ou produits « réellement ». Il ne s'agit pas d'occulter la question de la rentabilité : le modèle d'affaire de l'entreprise. Mais, il est surtout nécessaire de ne pas/plus « s'enfermer » uniquement dans ce registre. Les **4 composantes sont à penser ensemble**, en interaction/relation. C'est cette vision « systémique » qui va permettre d'approfondir la question de la rentabilité et des revenus qui peuvent être dégagés de l'activité économique.

La « proposition de valeur » et le cadre d'intervention stratégique de l'entreprise – *la raison d'être et d'agir de l'entreprise* – constituent donc le point de départ, pour ensuite clarifier et caractériser la manière d'organiser le travail, de prendre des décisions, de répondre à des problématiques/besoins, et de construire la rentabilité de l'activité.

RAISON D'ÊTRE ET D'AGIR DE TILT À L'AUNE DE L'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

Pour tester le « modèle RTE/CTE » conceptualisé par Sophie Swaton, l'expérimentation en cours en Hauts-de-France prend forme au travers d'un cadre juridique bien spécifique : celui d'une **Société Coopérative d'Activités et d'Emploi d'Intérêt Collectif** (SCIC-CAE).

A l'instar des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Loi ESS de 2014), Tilt a pour fonction d'accompagner à l'entrepreneuriat. Toutefois sa spécificité première est d'accompagner à l'entrepreneuriat écologique et solidaire tout en cherchant à prendre en charge la question du revenu et des formes de solidarité à travers la mise en place de « Revenus de Transition Écologique ». En outre, la Coopérative Tilt a mis au cœur de son projet l'expérimentation d'un nouveau modèle économique d'entreprise en lien avec la transition écologique et économique des territoires dans lesquels elle intervient plus directement.

La raison d'être et d'agir de Tilt se résume ainsi : **activer les initiatives entrepreneuriales en faveur de la transition écologique et sociale en Hauts-de-France et contribuer à la transition économique des territoires.**

Sa fonction principale réside ainsi dans le conseil et l'accompagnement à l'entrepreneuriat écologique. Dans les faits, l'accompagnement est orienté sur de (nouveaux) métiers de la transition. Comme la cyclo-logistique, les activités de réduction à la source des déchets ménagers, le conseil/facilitation pour renforcer les dynamiques citoyennes locales de transition, l'artisanat écologique, etc. Certains métiers s'inventent. Les activités et leur

modèle économique se construisent « en marchant ». L'accompagnement durant le test d'activité n'est donc pas « formaté ». Il cherche à s'adapter à la situation de la personne et du projet, et à leurs contraintes. La rentabilité de l'activité économique est aussi à construire, et nécessite parfois du temps.

En outre, le leitmotiv de Tilt est de s'adresser à TOUTE personne - éloignée ou non de l'entrepreneuriat, parfois en situation de conversion professionnelle ou en insertion. Le but est de rechercher l'épanouissement de l'individu et de renforcer l'engagement de chacun en faveur d'une transition écologique via la quête de sens dans le travail. Ce positionnement stratégique appelle d'ailleurs la Coopérative à nouer des partenariats techniques et financiers ad hoc ; à l'instar du projet d'insertion par l'entrepreneuriat mis en œuvre avec l'Association La Petite Pierre à Coudekerque-Branche (Cf. visite de terrain « Label Epicerie).

Enfin, dernier élément saillant du positionnement stratégique de la Coopérative : l'ambition de contribuer aux projets territoriaux de transition écologique et à la transition économique locale. Cela peut se traduire par l'accompagnement de projets d'activités contribuant au développement de circuits économiques de proximité (activités de restauration et traiteurs), ou de réponse à des besoins sociaux locaux tels que dans le champs de la mobilité (citons les services du « Pôle mobilités actives » de Tilt avec ses activités de services en matière de vélo école inclusive, de réparation/entretien de (parcs) vélos, de formations ma « cyclo-entreprise », etc.). Toutes ces caractéristiques sont les éléments constitutifs du projet économique et politique, d'intérêt collectif, de la Coopérative. Une Charte de Valeurs explicite d'ailleurs la visée transformatrice recherchée par la Coopérative et ses entrepreneurs.

CONTRIBUTION COOPÉRATIVE ET FORMES DE RTE MISES EN ŒUVRE

Le modèle économique et financier de la Coopérative Tilt repose - tout comme son modèle de gouvernance à la fois publique-privée-entrepreneur.es - sur des ressources financières « croisées » : des subventions publiques, des aides privées, de l'auto-financement via la contribution coopérative.

Ce modèle éprouvé par d'autres coopératives d'activités et d'emplois en France n'est pas une nouveauté. Les CAE s'autofinancent via une « contribution coopérative ». Cette contribution coopérative est une sorte « d'impôt » prélevé chez Tilt sur la marge brute des activités de chaque entrepreneur. Comme l'exige le fonctionnement des CAE, le pourcentage de la contribution coopérative est voté tous les ans en AG.

Durant les premières années de décollage de la Coopérative Tilt, la part de la contribution coopérative restera relativement faible. D'ici 5 à 6 ans, c'est un effet ciseaux qui est recherché : la part de l'auto-financement (de la contribution coopérative) dépassant la part des aides publiques et privés.

Dans son approche spécifique, Tilt cherche également dans le cadre de son accompagnement à répondre aux besoins de financement des entrepreneurs, et s'intéresse volontairement aux conditions de subsistance de ces derniers. Dans l'approche originale et originelle de Sophie Swaton, le RTE est un outil pour lever les freins financiers de départ, des moyens pour renforcer les liens de solidarité dans la construction d'un revenu de subsistance. Eu égard les besoins réels des premiers porteurs de projets accueillis au sein de Tilt, au cas par cas, trois formes de RTE a été mis en place depuis ces 2 premières années :

- Un RTE « Investissement ». Il permet concrètement des avances de trésorerie auprès des entrepreneurs pour assurer les premiers investissements dans leurs outils de production.
- Un RTE « Formation » pour couvrir des frais de formations « métier » ou de qualification indispensables au développement d'une activité et qui ne seraient pas couverts par ailleurs.
- Un RTE « garantie » de salaire permis par le « Contrat d'Entrepreneur-salarié » : contrat de travail en CDI contractualisé entre un entrepreneur et la Coopérative. Très modestement, aujourd'hui, la part fixe de salaire est fixé à 250 euros par mois.

En outre, depuis 2021, un « budget contributif » est également en test au sein de la Coopérative. Les effets sont multiples : mobiliser les compétences du collectif d'entrepreneurs au service de la Coopérative et/ou de ses entrepreneurs, renforcer l'engagement de chacun dans le collectif, soutenir le développement du chiffre d'affaires des entrepreneurs par l'achat « interne » de prestations de services.

Soulignons que le partenariat avec deux Clubs Cigales du Dunkerquois (qui a conduit à leur entrée au sociétariat de la SCIC en 2021) a été un accélérateur de la mise en œuvre des RTE « Investissement » et « formation ». Les partenariats financiers et techniques sont en effet clefs dans la construction de l'ingénierie financière des RTE actuellement en test. Cette ingénierie est étroitement liée à la viabilité du modèle économique des activités des entrepreneurs et à celle de la Coopérative plus globalement. Les partenariats financiers sont dès lors déterminants pour « laisser du temps » d'apprentissage et de test d'activité

tant pour les entrepreneurs que pour la Coopérative en tant que telle.

Une réflexion sur la mise en œuvre d'une sorte de « fonds d'investissement et de mutuelle » s'engage tout juste au sein de la Coopérative et du Réseau Zoein France plus largement. Il s'agit de faire porter le moins de risques possibles aux Coopératives de Transition Ecologique dans le cadre des investissements (matériels ou immatériels) nécessaires aux porteurs de projets, mais aussi de permettre la mise en place d'un dispositif de protection et de solidarité (en particulier au niveau des rémunérations) pour les entrepreneurs et autres porteurs de projets.

TENSIONS ET LIMITES DU MODÈLE DE TILT

Plusieurs tensions ou limites du modèle économique et de financement de Tilt ont été mises en exergue :

- La capacité d'autofinancement de la Coopérative est très liée à la contribution coopérative, donc au chiffre d'affaires des entrepreneurs. Or, certaines activités ont certes des effets utiles (environnementaux et/ou sociaux), mais, elles ne sont pas toutes rentables à court terme, ou leur modèle économique est à construire, et cela nécessite du temps. Autrement dit, comment financer les (formes de) RTE ?
- Certains financements publics sont fortement orientés dans une approche quantitative : plus il y a d'entrepreneurs en test d'activité, plus il y a de financements. Comment concilier qualité de l'accompagnement, le « sur-mesure » et un « temps long », et (toujours) plus d'entrepreneurs ?

Il y a d'ailleurs un risque d'orienter fortement les objectifs de

développement de la Coopérative sur un objectif de croissance du nombre d'entrepreneurs à intégrer au sein de Tilt. Un effet de seuil et un « bon dimensionnement » en termes de nombre d'entrepreneurs au sein de Tilt restent à apprécier et à anticiper.

- La qualité des relations et des coopérations avec les acteurs locaux - associatifs, de l'insertion, collectivités locales, entreprises - sont assez déterminantes dans le modèle de la Coopérative Tilt. L'animation d'un dialogue territorial et le développement d'écosystèmes coopératives/productifs locaux sont au cœur du modèle économique et financier de la Coopérative Tilt. Le développement d'un ensemble de ressources immatérielles - la confiance entre les acteurs locaux, la mobilisation de compétences diverses, les coopérations techniques et financières, etc - est chronophage et constitue en tant que tel un « investissement » pour la Coopérative.

A ce propos, le modèle de gouvernance de la Coopérative est appelé à évoluer pour intégrer des projets collectifs en vue aussi de créer « ensemble » et partager la « valeur territoriale » coproduite par Tilt, ses entrepreneurs et ses partenaires.

PISTES DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION COLLECTIVE ISSUES DE L'ATELIER :

- Le modèle économique de Tilt, à moyen terme, pourrait reposer sur son utilité sociale/collective à l'échelle territoriale. Toutefois, cela nécessite d'identifier tous ces effets ou utilités sociales ou collectives, et de les valoriser ou les faire financer.

Autrement dit, il s'agit de faire financer ces services (directs ou indirects) tant par les acteurs publics que privés : « il faut démontrer l'utilité publique de Tilt, de son accompagnement, pour trouver le financement des RTE ».

- Le modèle de Tilt semble se rapprocher de celui du « Contrat à Impact Social » (CIS). Ce dernier pourrait-il inspirer le modèle de Tilt ? Deux principales vigilances ont été mises en exergue : la « valeur » créée n'est pas que monétaire. Il est nécessaire d'avoir une vision élargie de la valeur / des valeurs (co)produites par la Coopérative. La triple comptabilité est certainement une piste intéressante à cet égard. En outre, le modèle du CIS suppose également un cadre d'intervention (pré)défini avec des « réponses » à des besoins clairement identifiés. Or, le modèle de la CTE/RTE se construit en faisant, dans une logique d'effectuation et de « recherche-action » ; ce qui n'est pas complètement en phase avec l'approche « standardisée » du CIS.

- Le chiffre d'affaires, c'est bien, mais ce ne n'est pas suffisant ! *« Tout ce qui compte ne se dénombre pas et/ou ne se traduit pas en euros. Plus encore, le travail ne se résume pas à une production qui sera vendue/valorisée ». Autrement dit, que produit réellement Tilt ? Quels effets utiles produits l'accompagnement de Tilt ?*

L'ensemble des acteurs mobilisés autour du projet économique et politique de Tilt - autrement dit « l'écosystème de Tilt - constitue la ressource première de la Coopérative, de son modèle économique et celui des activités des entrepreneurs. « L'écosystème de Tilt » est à placer au cœur du modèle de Tilt et de son accompagnement.

- La « richesse » de la Coopérative est avant tout ses entrepreneurs, leurs compétences, leur capacité à faire, en particulier à « faire ensemble ». Dans quelle mesure la coopérative booste le développement des compétences et la mutualisation des ressources au sein du Collectif, renforce et déploie l'écosystème de la Coopérative ?

Il y a un enjeu fort de renforcer l'engagement des entrepreneurs au sein de Tilt (et de son projet économique et politique) et de favoriser le partage de ressources, le développement des coopérations et des collaborations, de faciliter le travail ensemble dans le but de concrétiser une transition écologique. Tilt a donc un rôle clef « d'accélérateur de coopérations et de collaborations » à l'échelle du collectif d'entrepreneurs et du/ des territoires.

- **Pour favoriser le partage de compétences entre entrepreneurs, renforcer un collectif et ses compétences propres - éléments stratégiques du modèle économique de Tilt - : l'exemple du budget contributif d'Optéos est inspirant.**

- Pour Simon Sarazin (ancien dirigeant d'Optéos), il permet de faire travailler ensemble des entrepreneurs et de mobiliser leurs diverses compétences au service du collectif/de la coopérative. Une sorte de « salariat contributif » est ainsi expérimenté au sein d'Optéos.

- Le budget contributif repose sur un principe de rémunération libre a posteriori.

- Il s'agit de « miser sur l'abondance de contributeurs potentiels ». A l'instar de Wikipédia, cette logique est gagnante dans un contexte d'incertitudes ; Du moins, la CAE Optéos fut à la limite du dépôt de bilan il y a quelques années et l'engagement de toutes et tous a été salvateur pour la Coopérative.

- La logique contributive appelle à « ouvrir la gouvernance » : créer et animer des espaces de travail, de régulation, d'échanges... : ce sont d'ailleurs des compétences et des moyens spécifiques à mobiliser au sein/par la Coopérative.

- L'enjeu est de renforcer l'ancrage territorial de Tilt. La Coopérative intervient déjà « en proximité » avec des acteurs locaux sur le Dunkerquois (de l'insertion, collectivités locales : ex. du Pôle Mobilités notamment). La logique contributive pourrait ici aussi s'appliquer à l'échelle d'un territoire ?

- Le budget contributif de Tilt à l'instar du budget contributif d'Optéos peut d'une part permettre, « en pair à pair », le développement des activités des entrepreneurs. D'autre part, il pourrait également servir à développer des « écosystèmes coopératifs locaux » : donc, activer des « effets utiles » à l'échelle du/des territoires dans le(s)quel(s) les entrepreneurs et la Coopérative interviennent.

- En outre, l'enjeu est aussi de dépasser les logiques de concurrence entre structures locales de l'accompagnement et

de consolider des collectifs autour de projets locaux partagés : Réponse collective à des APP, logique de budget contributif territoriale, sont autant de pistes à creuser.

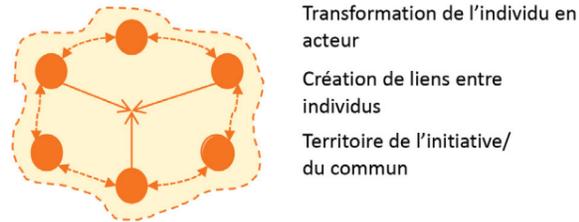
— Au-delà, le défi d'articuler modèle économique de la Coopérative et modèle de développement territorial appelle peut-être à tendre vers un modèle économique territorialisé de la Coopérative, à l'instar d'expérimentations d'écologie industrielle/territoriale.

— Enfin, l'essaimage de Tilt sur d'autres territoires de la Région Hauts-de-France reste à creuser. L'analyse de la ChairESS sur les expérimentations Territoires Zéro Chômeurs (TZC), et, les formes d'essaimage des innovations sociales à l'échelle territoriale, sont éclairantes et inspirantes.

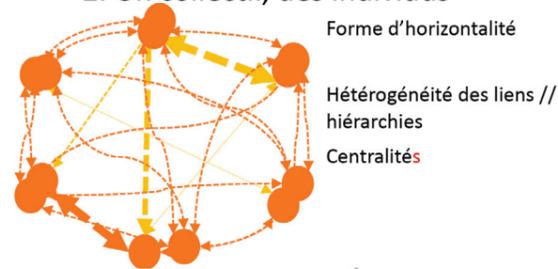
Amélie Lefebvre-Chombart soulignait ainsi l'importance d'un objectif commun et fédérateur : pour TZC, il s'agit de « l'emploi pour tous » sur un territoire donné.

Les liens entre initiatives individuelles/citoyennes et les territoires ne se décrètent pas, mais se construisent sous différentes formes. La richesse de la dynamique territoriale repose sur la vivacité des maillages d'acteurs et leur capacité à activer les partenariats et les dynamiques collectives.

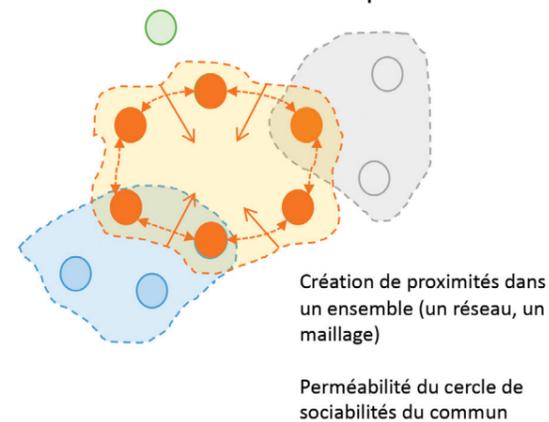
1. Prise d'initiative



2. Un collectif, des individus



3. Mouvements centripètes



4. Mouvements centrifuges

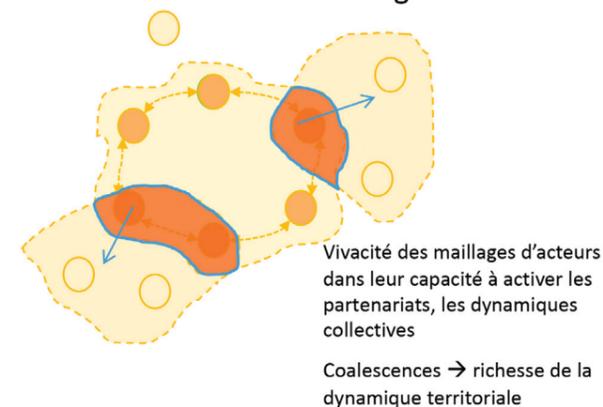


Schéma réalisé par Amélie Lefebvre, ChairESS HDF

Dans le réel, la transversalité, la coopération territoriale et les enjeux politiques locaux sont parfois des freins rencontrés dans le cadre des expérimentations TZC.

Par ailleurs, les difficultés à conduire des transformations territoriales restent nombreuses. Différents cas de figure des liens et rapports entre innovation sociale et territoire ont pu être observés : de

l'ignorance réciproque entre les 2, en passant par la « récupération », le « décalage alternatif » (refus de récupération), à l'enrichissement mutuelle jusqu'à « l'hybridation » qui conduit à un nouveau système de normes et de valeurs (Source : Travaux de Landel et Koop).

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN :

INTERVENANTS : Jean-Christophe Lipovac, Association Zoein, Nathalie Bardaille, APES, Simon Ledez, Club Noé, Simon Sarazin, Optéos, Amélie Lefebvre et Nathalie Bernard, ChairESS.

Ressources en lien avec l'intervention d'Amélie Lefebvre-Chombart :

<https://enp.charess.org/>

<https://charess.org/territoire-zero-chomeur-de-longue-duree/>

<https://charess.org/wp-content/uploads/2018/10/PPT-seminaire-octobre.pptx>

https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01922002/file/Innovation%20sociale%20et%20territoires%20de%20montagne_Koop%20Landel%20Senil%20_2018.pdf

Ressources en lien avec l'intervention de Simon Sarazin :

<http://documentation.opteos.fr/wiki/Retribution>

<https://movilab.org/wiki/Coremuneration>

<https://victorecrement.xyz/Petit-manuel-du-budget-contributif-f15824ddab354afaa39542dadb187137W>

VISITE DE TERRAIN : «LE PÔLE MOBILITÉS ACTIVES DE TILT ET SON ÉCOSYSTÈME LOCAL»

PAR LUDIVINE FASSEU,
JOURNALISTE - DUNKERQUE

Charlotte Niewiadomski, Nicolas Devaux, et Sébastien Torro-Tokodi, ont développé une activité commune au sein de Tilt : le conseil en mobilité pour les entreprises et les collectivités locales.

Pour comprendre ce qui les anime et voir comment ils tissent des liens et des partenariats avec les acteurs locaux, ils nous emmènent en vélo à la rencontre d'acteurs de l'ESS et de la transition écologique sur le territoire avec lesquels ils travaillent ou comptent travailler.

Point de départ de la balade : Label Epicerie. Nicolas est équipé d'un vélo plutôt atypique. « Voilà deux ans que je me déplace avec cet engin pour aller réparer des vélos un peu partout dans le Dunkerquois », explique-t-il devant l'étonnement suscité par son outil de travail. Nicolas est notamment mécanicien vélo... à vélo. Il y a deux ans, l'ancien informaticien s'est reconverti pour vivre de sa passion. Il a passé un CQP (certificat de qualification professionnelle) technicien vendeur cycle en 2020 et a réellement démarré son activité en mai 2021 après le déconfinement. « J'ai eu beaucoup de chance côté calendrier car mon activité a très vite démarré grâce au coup de pouce de l'Etat donné aux foyers pour réparer leurs vélos ».

Vit-il de son activité ? « Je suis entrepreneur-salarié depuis un an et je vis de mon activité depuis le mois d'octobre. En parallèle de la mécanique, je développe avec Charlotte le conseil mobilité pour les entreprises en particulier. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements, il y a un important travail de sensibilisation à réaliser en amont qui est laborieux, mais nous y croyons ».

Charlotte et Nicolas développent également un service de cyclo-logistique en vélos cargo. « Nous lançons une expérimentation avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour la collecte de cartons auprès des commerçants. L'objectif à plus long terme est de développer d'autres services de logistiques à vélo. Deux autres personnes vont nous rejoindre à partir de septembre 2022, nous serons 4 dans ce projet collectif ».

Plusieurs participants posent des questions sur la rémunération de Nicolas. Comment se rémunère-t-il ? Est-ce en fonction de son résultat ? « En tant qu'entrepreneur-salarié, j'ai un revenu garanti de 250 euros/mois par la Coopérative. Mais je me paie en fonction de mon chiffre d'affaires. L'avantage avec ce statut, c'est que j'ai la protection sociale d'un salarié ».

ARRÊT À LA HALLE AUX SUCRES - RENCONTRE AVEC GUILLAUME DUBRULLE DE L'AGENCE D'URBANISME FLANDRE DUNKERQUE (AGUR).

Une fois le brief terminé, la joyeuse troupe part à vélo sur la piste bidirectionnelle (très pratique !) vers la Halle au Sucre, ancien entrepôt portuaire devenu un équipement de sensibilisation et d'éducation dédié à la ville durable. Là, les cyclistes du jour rencontrent Guillaume Dubrulle de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque. Guillaume travaille sur les questions de la mobilité et présente les politiques cyclables du Dunkerquois.

L'AGUR accompagne les collectivités en termes de mobilité notamment la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) mais aussi la Communauté de communes Hauts-de-Flandre (CCHF) et la Communauté de communes Flandres-Intérieure ? . Sur le territoire de la CUD par exemple, nous travaillons sur le document d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale Habitat et déplacement. Ce document, qui indique où les promoteurs et constructeurs peuvent construire a une particularité dans le Dunkerquois : il indique aussi comment on favorise voire dans certains on contraint les déplacements au sein de ce territoire. C'est un signal fort »

« Pour imaginer le plan de mobilité de la CUD, nous nous sommes appuyés sur une grande enquête de déplacement. Nous avons ainsi des chiffres précis sur lesquels nous baser. L'enquête a été réalisée avant la gratuité des transports en commun mais on sait que leur fréquentation a doublé ».

Avant gratuité : 67 % de déplacements étaient réalisés en voiture. La moitié des déplacements de moins de 3 km étaient encore réalisés en voiture. Chaque jour, les habitants de la CUD et la CCHF font 171 fois le tour de la Terre. Chaque jour, les stations-services du Dunkerquois vendent 500 000 litres de carburant.

Le vélo représente 2 % des déplacements, et les transports en commun 5 % seulement !

Réaction de l'assemblée : Nicolas et Charlotte ont du pain sur la planche ! Et de belles perspectives pour le développement de leurs activités. « Avec l'AGUR, nous n'avons pas encore travaillé ensemble concrètement mais nous sommes en discussions pour que l'Agence devienne un partenaire ».

Le bâtiment qui fait face aux participants impressionne. C'est un vrai centre de ressources sur la ville durable, indique Guillaume Dubrulle. « De notre côté, nous l'utilisons une fois par mois pour nos formations « Ma cyclo entreprise », formation à l'entrepreneuriat à vélo. Nous avons une salle de réunion mise à disposition, et l'espace sur le parvis de la Halle au Sucre nous sert pour la pratique » explique Charlotte.

« Le Plan vélo + a été approuvé en avril 2021. Dans les concertations, ce qui ressortait de la part des usagers et des habitants du territoire, c'était le manque d'aménagements cyclables continus, sécurisés et fluides. Ainsi que le stationnement. Il faudra donc travailler le sujet même si la CUD a déjà pas mal avancé. Développer les infrastructures est indispensable et en même temps il faut aussi penser les services aux mobilités douces » ajoute Guillaume Dubrulle.

QUELQUES CHIFFRES

150 km d'aménagement cyclable en 2012 sur la CUD - 245 km en 2022. L'objectif est d'aller encore plus loin. L'augmentation du nombre de cyclistes est palpable : il y a des compteurs vélo implantés partout. + 24 % entre 2019 et 2022 : Effet crise sanitaire sans doute mais qui se pérennise donc c'est encourageant.

halle aux sucres

« LIEU VIVANT
POUR LA
VILLE DURABLE »



Nicolas Devaux et Guillaume Dubrulle devant la Halle aux sucres de Dunkerque

RENCONTRE AVEC KHALIL BACHIRI, CO-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION CHRYSALIDE

Sur ces nouvelles réconfortantes et ce bel échange, le groupe quitte la Halle aux Sucres et prend la direction des locaux de l'Association Chrysalide.

Khalil Bachiri a co-fondé « l'effet papillon » un groupe facebook créé pour donner une seconde vie aux objets, « leboncoin de la gratuité » ! Devant l'engouement de sa communauté, il cherchait un lieu pour organiser des rencontres et réaliser des ateliers de partage. « Au départ, le projet est né dans un esprit un peu d'amusement mais finalement, nous avons vite été face aux problématiques sociales. Jeunes en insertion, mère-célibataires, etc. Notre projet a évolué pour venir en aide et remettre le pied à l'étrier aux personnes éloignées de l'emploi et/ou dans la précarité ».

Chrysalide organise par exemple des marchés 100 % gratuits. « Nous récupérons des dons que nous mettons à disposition des gens qui en ont besoin. Les marchés sont thématiques. Pour la rentrée par exemple, nous organisons un marché avec les fournitures scolaires. Bientôt, nous allons organiser à Loon Plage un marché sur le sport, le bien-être et la mobilité. Nous faisons un appel à collecte dans les maisons de quartier partenaires, nous récupérons les dons et les mettons à disposition le jour J. Nous mettons en place des ateliers, dont la réparation de vélos avec Nicolas et de la remise en selle », explique Khalil.

« Nous avons aussi installé dans certaines maisons de quartiers un mobilier qui permet à ceux qui n'avaient pas la possibilité de récupérer les dons de le faire à un moment propice pour eux. Nous créons des partenariats inter associatifs et interprofessionnels, car le marchand peut très bien fonctionner avec le non-marchand ! Nous avons fait un marché 100 % gratuit avec l'enseigne Cora par exemple. Si je donne une plante, ça peut être vécu comme de la concurrence sauf que si je donne une plante, celui qui a reçu le don aura peut-être besoin d'un arrosoir... Nous pouvons tous travailler main dans la main. Ainsi Chrysalide fait régulièrement appel à Nicolas pour des ateliers de réparation de vélos. Nous venons par exemple de monter un projet avec le CCAS. Parfois la mobilité est un frein pour les personnes éloignées de l'emploi. Quand on commence à 4h du matin un stage en boulangerie, il n'y a pas de bus. Le vélo peut être une alternative. Nous avons proposé au groupe des ateliers de réparation de vélo. C'est un partenariat constructif ».

Après un verre de l'amitié et la visite du local de l'association, le groupe rejoint Label Epicerie pour partager aux participants du second groupe ses découvertes et réflexions.





RETOUR SUR LA VISITE DE “LABEL EPICERIE : TIERS-LIEU CITOYEN ET SOLIDAIRE, SUPPORT D’ACTIVITÉS PORTEUSES DE SENS ET LEVIERS D’INSERTION”

À COUDEKERQUE-BRANCHE

**PRENDRE SA PLACE PAR LE "FAIRE ENSEMBLE" !
PAR CAMILLE FRAZZETTA, ENTREPRENEURE
AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE TILT ET STÉPHANIE
AMBELLIÉ, COORDINATRICE DE L’ASSOCIATION
LA PETITE PIERRE.**

La Coopérative Tilt est née dans le Dunkerquois, un territoire dans lequel les taux de chômage et d’inactivité sont bien plus élevés que la moyenne nationale, a fortiori dans certains quartiers prioritaires. Ces statistiques masquent une réalité complexe, un enchevêtrement entre optimisation de prestations sociales, réseaux d’entraide et petites activités de production ou de réparation avec des systèmes de rémunération variés formels et informels. La crise sanitaire a d’ailleurs renforcé ce décrochage entre emploi et activité avec la diminution des “petits boulots” et de l’intérim.

Comme l’illustre le collectif Rosa Bonheur dans son ouvrage “la ville vue d’en bas, travail et production de l’espace populaire”, l’activité existe dans les quartiers populaires mais elle ne prend plus la forme de l’emploi et encore moins du salariat. Leur travail ethnographique dans les quartiers populaires de Roubaix, mêle des observations et des entretiens informels ou semi-directifs, ayant pour objet les activités de réparation automobile de rue, l’organisation de travaux d’auto-construction et d’auto-réhabilitation des logements par leurs propriétaires, le travail domestique et la participation des femmes aux ateliers d’associations de quartier. L’ouvrage souligne que cette économie de subsistance est aussi productrice de ressources orientées vers la protection et la réparation.

Conscients de ces constats, un collectif d'acteurs des Hauts-de-France a décidé de s'appuyer sur cette capacité des quartiers à produire et d'explorer les vertus du "faire ensemble" et de l'entreprenariat coopératif pour accompagner, sur la base du volontariat, des habitants et habitantes vers un retour à des activités marchandes reconnues. L'idée étant que cette expérience les reconnecte aussi à l'envie et la confiance nécessaires pour reconstruire un parcours professionnel vers l'emploi ou la création d'activité.

Cette initiative collective, nommée, repose sur trois ingrédients : un collectif d'habitants, un lieu, à la fois lieu de vie et de production, en partie géré par le collectif, et une dynamique partenariale autour d'un dispositif de droit commun : le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)

Ces trois ingrédients sont indispensables pour développer rapidement l'autonomie et la confiance en soi. Le collectif permet de travailler les savoirs être relationnels, la participation à la gestion du lieu renforce le sens des responsabilités et donc nourrit l'autonomie, et enfin le CAPE ouvre l'horizon d'une adéquation possible entre talents et création de valeur marchande.

La Coopérative Tilt co-porte et co-accompagne ainsi 3 initiatives « Kpa-Cité », 2 dans le dunkerquois à Grande-Synthe (La Boutique des Réussites, initiée par la Maison de l'Initiative de Grande-Synthe) et à Coudekerque-Branche (Rhizome, initié par l'Association la Petite Pierre) et une à Roubaix (Permaculture Humaine). Ce maillage partenarial et territorial est une expérimentation pleinement en phase avec la raison d'être de Tilt. Elle tend en effet à intégrer les dimensions de transition écologique et de justice sociale, en essayant de travailler progressivement cette dimension avec les collectifs de coopérants, et en combinant divers moyens pour créer des opportunités à des personnes pour qui le droit commun, tel qu'il existe aujourd'hui, est peu adapté.

L'Association La Petite Pierre accueille tout type de public et anime un tiers-lieu citoyen et solidaire : Label Epicerie. Pour autant, chaque personne qui passe les portes de cette ancienne église, semble être en transition... En quête de sens, en quête de nouvelles possibilités pour s'en sortir, en quête de nouvelles rencontres... Après 3 années d'existence, les personnes engagées et en particulier les adhérents arrivés initialement pour un panier bio solidaire, trouvent leur place ou déclarent des talents qui leur étaient jusqu'alors insoupçonnés.

L'objectif de La Petite Pierre est bien de redonner la capacité d'agir à celles et ceux, qui, découragés par l'enchaînement des difficultés, ont parfois perdu la confiance dans leurs possibilités, et parfois celle de trouver un emploi.

Le projet Rhizome est l'aboutissement de cette volonté : donner à voir aux personnes elles-mêmes, par l'expérience collective, leurs talents d'abord. L'accompagnement au long cours permet de visualiser les progrès à envisager, les zones d'épanouissement, les espaces impossibles à ne plus investir pour son bien être... Bref, se choisir un parcours à soi, sur mesure.

Il existait bel et bien des dispositifs similaires, mais en dehors du territoire du Dunkerquois. Quand le projet Rhizome fut mûr, la Coopérative Tilt était née ! Comme un heureux hasard. De la rencontre entre ces deux structures a émergé l'évidence que la transition écologique est bel et bien subie de manière plus forte par cette tranche de population, précarisée, dans les quartiers prioritaires. Mais pour autant, force est de constater que les populations, toutes aussi conscientes qu'ailleurs que l'environnement se dégrade, ne demandent qu'à s'engager pour la préservation des ressources.

Le projet Rhizome repose sur une alliance locale : la Coopérative Tilt, la Petite Pierre et une myriade d'acteurs prescripteurs qui repèrent les publics, et continuent de les accompagner : les jardins de Cocagne, entreprendre ensemble, la brigade d'intervention spécialisée de l'AAE, le carrefour des solidarités, Creative et le Conseil citoyen.

Cette alliance locale - et la mutualisation des compétences et des moyens mis en œuvre pour co-accompagner les porteurs de projet - permettent de rendre aux populations leur plein potentiel pour contribuer positivement à une société plus écologique et solidaire.

La Coopérative Tilt joue le rôle d'accompagnant et replace les coopérants dans une dynamique professionnelle. Son rôle est primordial pour assurer la dynamique du groupe et faciliter l'accès aux outils de l'entrepreneuriat écologique. Elle permet également de rendre visible l'engagement des populations a priori éloignées de ces sujets, vers une transition écologique et solidaire.

La Petite Pierre offre l'outil de travail, l'accueil via le tiers-lieu Label Epicerie, et un accompagnement personnalisé. Le binôme est alors indissociable.

Après un démarrage en mai 2022, nous sommes au 8ème Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise signé avec la Coopérative Tilt ! Les idées fusent et le travail commence.

Nous sommes au début du chemin... Et, la perspective d'organiser un système collectif résilient et fertile, en s'appuyant sur une forte dynamique de coopération avec d'autres acteurs de terrain, est belle et bien en cours.

PORTRAIT-INTERVIEW DE STÉPHANIE AMBÉLLIÉ PAR ALICE KHELIFA, RESPONSABLE COMMUNICATION, FONDATION ZOEIN

Stéphanie Ambellié commence généralement sa journée en inspectant le potager partagé situé sur le terrain qui entoure l'ancienne église où a désormais pris place l'Association La Petite Pierre. À l'intérieur du bâtiment mis à disposition par le Diocèse, la jeune femme rejoint son équipe : la livraison des fruits et légumes locaux est imminente. *« Ici, on revend des produits locaux, et bio au maximum. On a aussi des agrumes bio qui viennent de Sicile en circuit court »*, énumère-t-elle, en installant des cagettes de pommes.

On pourrait croire à une épicerie classique, mais à « Label Epicerie », les prix sont modulés selon la capacité financière des clients. *« Notre démarche est née en écoutant les bénéficiaires de l'aide alimentaire mais aussi des consommateurs responsables, qui souhaitent renouer avec les producteurs locaux et contribuer au maintien de l'agriculture locale, »* explique-t-elle. Ici, tous les publics se mélangent. Forte d'une équipe de quatre salariés et deux services civiques, « Label Epicerie » s'est installée dans le paysage local.

De lieu d'achat, ce magasin pas comme les autres est rapidement devenue un lieu de vie et d'initiatives citoyennes. *« L'énergie collective a fait naître des petites pousses, »* raconte Stéphanie.

Repair-café, jardin partagé, ateliers DIY... une sorte de tiers-lieu du vivre ensemble !»

Formée à la gestion de projet, la jeune femme et son équipe aident aussi les adhérents à remettre le pied à l'étrier du monde professionnel. *« On oriente les talents que l'on découvre à Label Epicerie vers un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) pour qu'ils puissent lancer leur activité, »* explique Stéphanie, qui a elle-même bénéficié de ce dispositif il y a quelques années. *« On privilégie les chômeurs longue durée et des gens de quartiers prioritaires. »* Ceci se fait en partenariat avec la Coopérative Tilt. *« L'idée est d'amener des personnes isolées à un retour à l'emploi, dans des conditions favorables à une reprise à long terme, selon leurs capacités, et en prenant le temps, »* conclut Stéphanie. Certains d'entre eux, comme Marie qui ouvrira prochainement une cantine solidaire au sein de « Label Epicerie », pourront être accompagnés par Tilt et bénéficier d'aides financières à travers les formes de Revenus de Transition Ecologique mis en œuvre pour la Coopérative (Cf. le compte rendu de l'Atelier Modèle économique et formes de RTE page 38).

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN :

Podcast Zoein : « Sortir durablement de la galère »,
par Catherine Evrard
Page Facebook de Label Epicerie
Kpa-Cité : <https://www.kpacite.fr/>





LES EXPÉRIMENTATIONS DU RTE AILLEURS EN FRANCE

PAR LUDIVINE FASSEU
JOURNALISTE

TERA



Tera

TOUS ENSEMBLE vers un REVENU d'AUTONOMIE



OCCITANIE
Lot-et-Garonne

QUAND ?

DÉPUIS



Situé dans le Lot-et-Garonne, TERA (Tous Ensemble pour Revenu d'Autonomie) se définit comme un projet expérimental de développement territorial et de cohésion sociale. TERA fait en quelque sorte la démonstration de la complémentarité possible entre Revenu de base et Revenu de Transition Écologique. Il se déploie dans un territoire classé « zone de revitalisation rurale » sur trois sites en particulier : une ferme poly activités, le siège social avec les bureaux et la structure juridique, un projet de quartier rural autour de l'éco-construction.

QUOI ? PROJET EXPÉRIMENTAL de DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL & DE COHÉSION SOCIALE

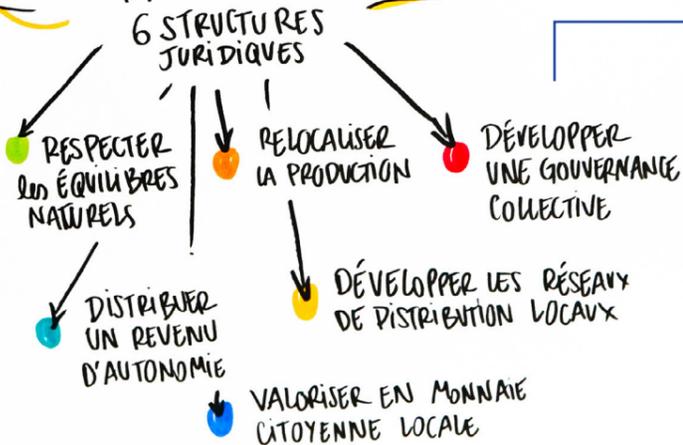
ÉCOSYSTÈME COOPÉRATIF
POUR REVITALISER LE TERRITOIRE

OÙ ? QUI ?



75 personnes sont installées sur ce territoire dont une trentaine vraiment actives dans le projet.

COMMENT ?
POURQUOI ?



L'objectif : développer un système coopératif pour soutenir la revitalisation du territoire.

Les 6 piliers du projet TERA :

- Relocaliser la production en soutenant le développement d'activités qui répondent à des besoins locaux.
- Respecter les équilibres naturels
- (re)Développer des réseaux de distribution locaux
- Valoriser la production locale
- Développer une gouvernance collective
- Repenser la distribution des revenus

« Nous repensons actuellement la façon dont nous allons distribuer ces revenus issus de cette richesse locale avec la visée de garantir à chacun un revenu d'autonomie et un revenu de transition écologique versés pour partie en monnaie citoyenne locale. Concrètement, TERA essaie d'articuler trois types de revenus : le revenu de base, le revenu d'activité et le revenu de transition ».



Suite à la présentation des différents projets, les participants-enquêteurs sont invités à aller à la rencontre de chaque territoire. La rencontre prend la forme d'un speed meeting, ils ont dix minutes par territoire pour poser des questions. Nous avons suivi Nicolas Devaux, entrepreneur-sociétaire chez Tilt, très intéressé par les modèles coopératifs développés dans les autres régions.

Nicolas Devaux, rencontre Tera. Le versement d'un revenu de base en monnaie locale a titillé sa curiosité.

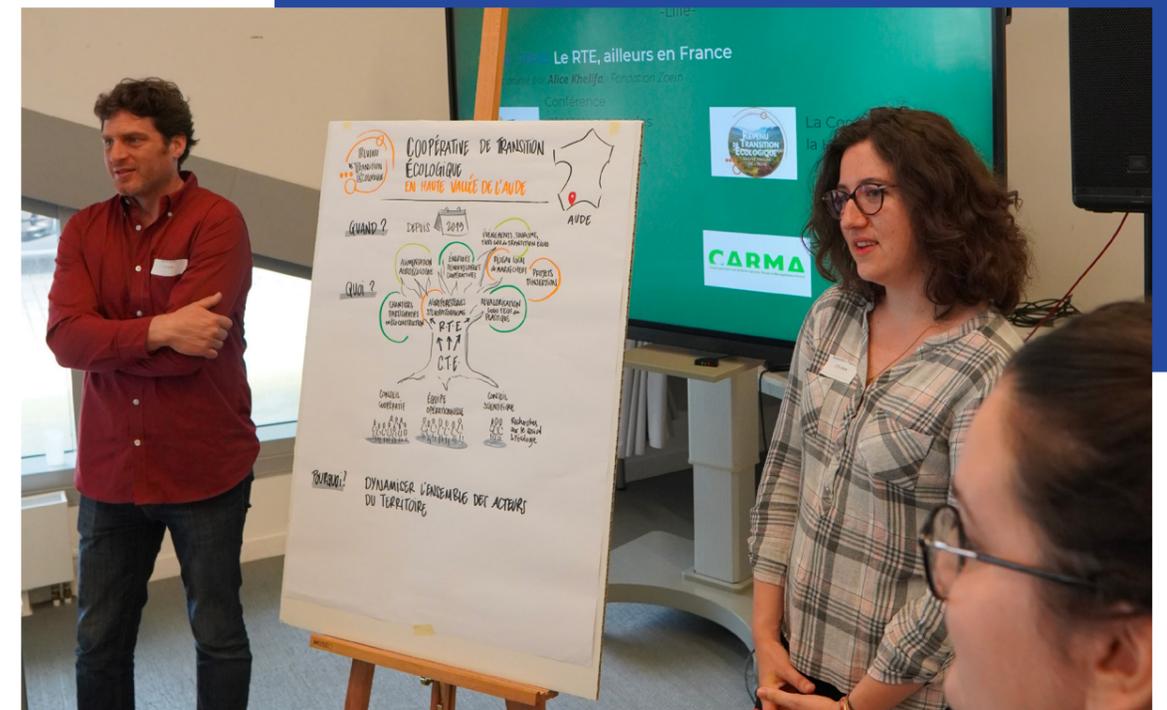
Où en êtes-vous sur le revenu d'autonomie ? « C'est une visée. L'idée est de verser un revenu de base inconditionnel en monnaie citoyenne locale pour favoriser la consommation locale. Pour l'instant, nous sommes en phase d'expérimentation avec 5 entrepreneurs ».

LA COOPÉRATIVE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

La Coopérative travaille avec un réseau d'acteurs pour dynamiser des activités déjà en place. Les partenaires ont toutes formes juridiques : associations, entreprises, etc.

La coopérative structure ses approches et ses projets par activité :

- L'alimentation et l'agroécologie
- L'énergie renouvelable, coopérative et citoyenne. Un projet est en cours pour monter une coopérative dédiée aux énergies renouvelables en partenariat avec l'Ademe et la Région.
- Expérimentation des sols vivants et développement d'un réseau local de maraîchers.
- La revalorisation de plastique
- Des événements pour valoriser les tiers-lieux et le tourisme en transition écologique en partenariat avec la CTE. Une association a été créée spécifiquement pour développer ce projet.
- Un programme d'insertion pour faire interagir des acteurs de l'insertion et des acteurs de la transition écologique.



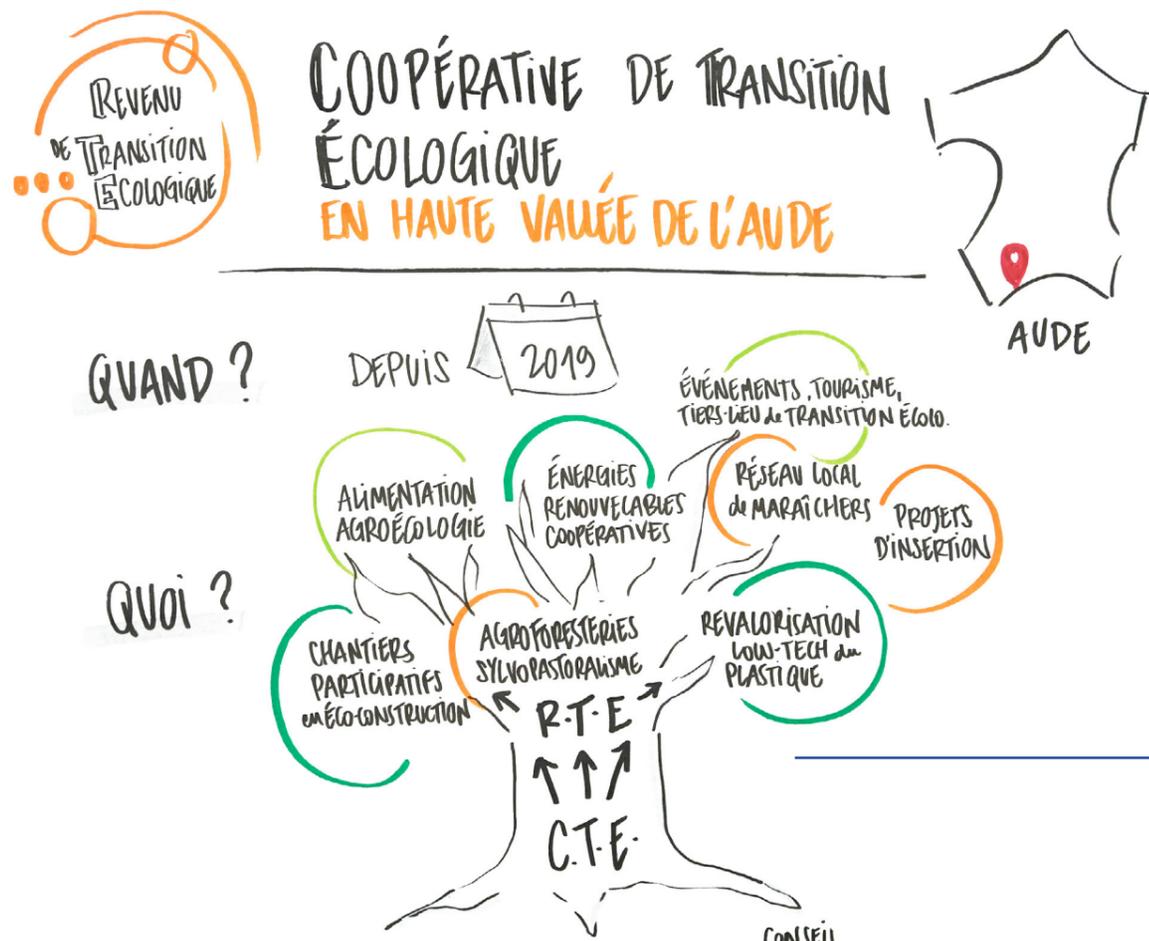
Il y a une équipe opérationnelle, un conseil coopératif composé de 10 membres et un conseil scientifique



POURQUOI? DYNAMISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Nicolas Devaux, rencontre la CTE Haute Vallée de l'Aude.

Quels sont aujourd'hui vos principales difficultés ? « Nous avons énormément de projets porteurs mais nous avons des difficultés à trouver des financements. La particularité de notre CTE également : le caractère rural de son territoire. Nous devons mailler des petits acteurs ruraux. Or, il n'est pas toujours évident de faire coopérer tout le monde ensemble. La culture coopérative doit être inclusive, il faut que chacun trouve sa place et qu'on évite au maximum l'entre soi. »



CARMA

Le projet CARMA est historiquement né d'une lutte contre EuropaCity, un mégacomplexe commercial abandonné en 2019. Ce Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) en émergence regroupe différents acteurs économiques et territoriaux implantés sur le « Pays de France » au Nord de l'Île de France. Ce Pôle Territorial a pour particularité d'être dédié à l'agroécologie et à la transition écologique, le premier en Île de France.

CARMA
COOPÉRATION POUR UNE AMBITION
AGRICOLE, RURALE ET MÉTROPOLITAINE
D'AVENIR

POUR UN PTCE DE
L'AGROÉCOLOGIE
SUR LE PAYS DE FRANCE



PAYS DE FRANCE

QUAND ?

LANCEMENT
DEPUIS



INSTALLATION
DÉMARRAGE
DES CHANTIERS

Les premiers chantiers de coopération commencent actuellement. CARMA recherche des financements. L'évaluation de ses actions est prévue dès 2023.



QUOI ?
QUI ?

PÔLE TERRITORIAL de
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE



Le Pays de France : un territoire cohérent du point de vue de sa géomorphologie. Un bassin qui va du Val d'Oise à la Seine-Saint-Denis, et la Seine et Marne. Une vingtaine de communes sont concernées, le périmètre est évolutif.

Le PTCE Pays de France rassemble 33 acteurs de la transition écologique venant de l'agriculture, de la distribution, de la restauration, du recyclage-compostage, de la mobilité et de la formation et recherches.

4 CHANTIERS de COOPÉRATION

- FILIÈRE BIO
- FORMATION
- PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE & CIRCUITS COURTS

4 chantiers prioritaires :

- Le développement de la filière bio
- La lutte contre la précarité alimentaire
- L'offre et la demande de formation
- La rémunération et l'économie circulaire

Une approche systémique pour mener des actions concrètes.

COMMENT ?



Nicolas Devaux, à la rencontre de Carma. Ce qui l'intéresse ? Le soutien des élus.

Etes-vous soutenus par les politiques de votre territoire ? « C'est pour l'heure, l'un des freins majeurs au développement du projet. Carma est né d'une lutte, les collectivités territoriales ont du mal à nous rejoindre. Néanmoins la ville de Gonesse va s'impliquer pour le tiers-lieu et nous aurons le soutien de Goussainville. Le périmètre est évolutif en fonction de ceux qui vont rejoindre le projet ».

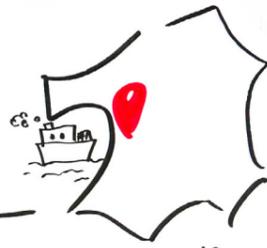
Comment réagit la population par rapport au projet ? « Pour l'instant, nous consultons plutôt les associations (assos de défense des terres, centres sociaux, épiceries solidaires, etc). Nous n'avons pas encore créé de lieu dédié au grand public ».

BAOBAB



PÔLE DE COOPÉRATION

ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES



SAINT-NAZAIRE ESTUAIRE & PRESQU'ÎLE

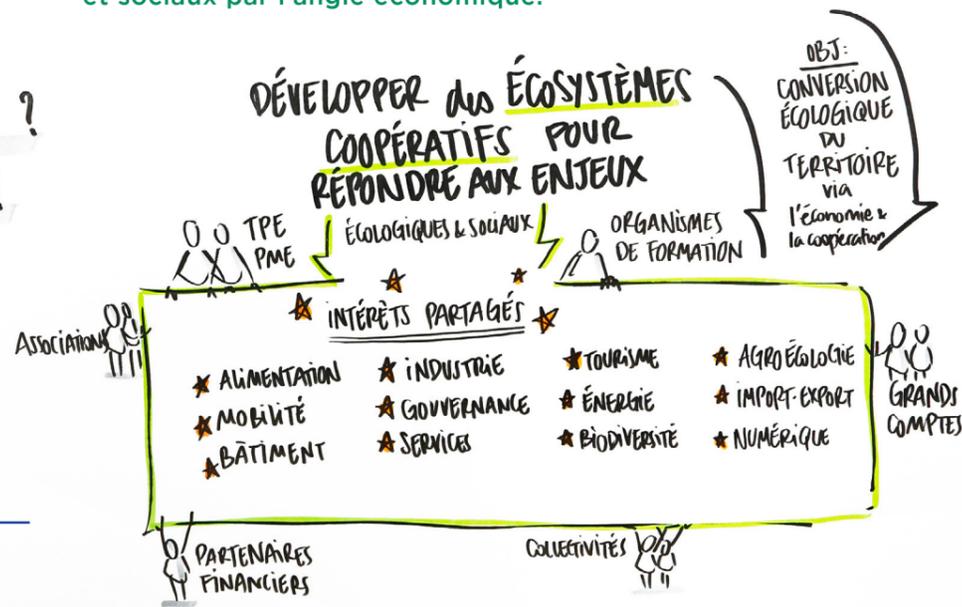
QUAND ?



BaObab est un collectif préfigurateur d'une Coopération de Transition Écologique engagé pour accélérer la transition écologique et sociale sur le territoire de l'Agglomération de Saint-Nazaire.

Son objectif ? Répondre aux enjeux écologiques et sociaux par l'angle économique.

QUOI ?
QUI ?



Explorer toutes sortes de changements dans les grands domaines que sont par exemple l'alimentation, la mobilité, etc. Le tout à travers la coopération.

Le pôle de coopération se compose d'une vingtaine de personnes, six entreprises réparties dans des groupes de travail.

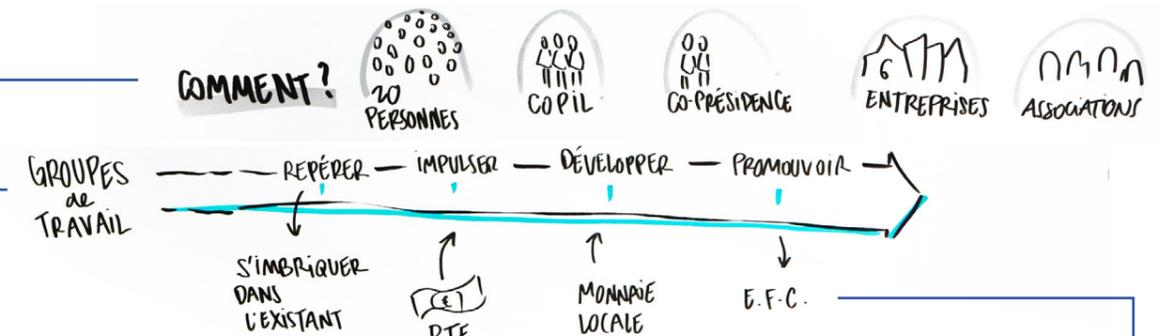
Les groupes :

- Prototype : on expérimente
- Acteurs : on mobilise
- Modèle économique : on réfléchit aux différents modèles et sources de financement
- Asso : le groupe support
- Outils : on développe des méthodes
- Communication : on promeut



Comment ? En créant des écosystèmes coopératifs avec les entrepreneurs, les dirigeants, les porteurs de projet, les agents territoriaux et les élus, pour accompagner et soutenir une activité économique durable, adaptée aux changements à venir.

Le territoire a la particularité d'être très industrialisé. Il a un fort potentiel avec un bassin d'emplois stratégique mais aussi une vraie vulnérabilité : les emplois dépendent des énergies fossiles. Quelle résilience pour ce territoire ?



Tout ça pour :

- 1 Comprendre et diagnostiquer le territoire
- 2 Impulser, notamment via un dispositif de rémunération
- 3 Développer
- 4 Promouvoir

BAOBAB se positionne comme une agence de développement au service du territoire.

Nicolas Devaux, rencontre Tera.

Le versement d'un revenu de base en monnaie locale a titillé sa curiosité.

Où en êtes-vous sur le revenu d'autonomie ? « C'est une visée. L'idée est de verser un revenu de base inconditionnel en monnaie citoyenne locale pour favoriser la consommation locale. Pour l'instant, nous sommes en phase d'expérimentation avec 5 entrepreneurs ».



FRÉDÉRIC MOTTE

conseiller régional
des Hauts-de-France,
président REV3

Frédéric Motte, par rapport à la situation que vient de nous décrire Pierre-Olivier Ruchenstain, quel rôle peut jouer la Région Hauts-de-France notamment dans le soutien des métiers en faveur de la transition écologique ?

Petit rappel, REV3 c'est la politique de développement durable à l'échelle de la région Hauts-de-France. REV3 s'appuie sur les collectivités, les entreprises, le monde de l'éducation et les citoyens. Xavier Bertrand, Président de la Région a annoncé que REV3 allait être le fil rouge de toutes les politiques du mandat. On revisite les 3 milliards de budget de la Région et l'enjeu des transitions va être pris en compte dans toutes les actions menées par la Région.

Pour la Région, l'entreprise est un élément-clé de la transition écologique. Elle doit être génératrice d'emplois et doit permettre l'émergence de nouveaux modèles économiques, comme l'économie circulaire par exemple.

Dans la Région, nous avons la culture du travailler ensemble, c'est un énorme atout. On a tout un écosystème d'acteurs sur lequel s'appuyer. Un écueil à éviter selon moi : opposer petites et grandes entreprises ou encore économie sociale et solidaire et économie de marché. On ne réussira que si nous entraînons tout le monde. Si Arcelor veut faire sa transition, oui il faut l'accompagner car c'est le plus gros pollueur et il faut absolument qu'il réduise ses émissions de GES. Dans le même temps, il faut accompagner au bout de la chaîne les nouveaux modèles économiques.

CAROLINE LEJEUNE

présidente de Tilt



Caroline Lejeune, comment la Coopérative Tilt peut répondre à ces enjeux ?

Les expérimentations actuelles de Coopératives de Transition Ecologique (CTE) en France, à l'instar de la Coopérative Tilt en Hauts-de-France, répondent à un problème public qui est celui de l'urgence climatique et de la capacité des territoires à savoir réduire leurs émissions et s'adapter. L'objectif est de rentrer en résilience en inventant des nouveaux modèles économiques.

La vertu première du Revenu de Transition Ecologique (RTE) est de pouvoir interroger le sens du revenu et de pouvoir interroger aussi le sens de l'emploi.

L'expérimentation Tilt a démarré à Grande-Synthe, un territoire en proie à une forme désindustrialisation, au chômage structurel très élevé et à une grande pauvreté : ces 3 facteurs se conjuguent d'ailleurs. Comment repenser l'emploi dans un tel territoire , accompagner les logiques entrepreneuriales et les nouveaux modèles économiques qui puissent répondre à l'épanouissement et aux besoins des individus et répondre aux enjeux de l'urgence climatique ? C'est tout l'enjeu de Tilt à travers le modèle CTE/RTE.



JOËLLE CHALAVOUX

conseillère départementale
en Haute Vallée de l'Aude

Joëlle Chalavoux, est-ce que dans l'Aude il existe un lien entre les métiers de la transition et les métiers de l'insertion ?

Un métier de la transition est-il forcément un métier de l'insertion ? Non absolument pas selon moi. Sauf que pour le Département de l'Aude, l'un des problèmes majeurs actuellement, c'est l'insertion. L'insertion ici, est plutôt une porte d'entrée pour mobiliser des financements et l'énergie des élus.

RACHID CHERFAOUI

président de l'Institut Godin et de
la Maison d'Economie Solidaire



Rachid Cherfaoui, vous avez été un pionnier des PTCE, pouvez-vous nous raconter votre expérience et ce qui se passe concrètement sur le terrain ?

Je vais d'abord commencer par vous raconter mon histoire. Entrepreneur, je m'installe dans le Pays de Bray et je mets en œuvre une activité économique qui progressivement prend forme au travers d'entreprises d'insertion. Au bout de dix ans, je me dis que l'insertion devrait concerner toutes les entreprises. Il faut alors monter une structure dont c'est le métier. Nous créons une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2004 avec des coopérateurs de nature différente : collectivités, entreprises, etc. Finalement, on se rend compte que sur plein de domaines, nous pouvons agir : le recyclage, etc. Pendant dix ans, nous avons

travaillé ensemble d'une façon différente. Au bout de dix ans, nous nous sommes interrogés sur ce que nous étions en train de faire. Nous avons créé l'Institut Godin pour comprendre ce que nous avons mis en place presque malgré nous. La Maison de l'Economie Sociale est Solidaire du Pays de Bray rassemble aujourd'hui 80 coopérateurs. Il y a donc un modèle de coopération territorialisé possible.

Une autre manière de développer une activité économique est réalisable, en partant du bas. Quelles conditions pour que la coopération fonctionne ? Le partage de la vision d'un territoire, une fonction d'animation pour faire le lien entre tous les acteurs, une ingénierie technique pour partager son expérience, assurer l'incubation, l'accompagnement, et bien sûr mobiliser des capitaux. Depuis peu, on réfléchit à la manière de faire venir à nous toutes les ressources du territoire, d'où le développement prégnant de tiers-lieux, de living lab, d'espaces partagés de création.

Pierre Olivier Ruchenstain, comment le développement des métiers de la transition s'inscrit dans les politiques territoriales ?

Il y a 3 800 structures d'insertion dans l'activité économique française en 2019. Cela nous a semblé peu par rapport aux différents enjeux qui se présentent à nous. La préconisation que nous avons faite : il faut massifier les Contrats de Relance de Transition Ecologique (CRTE) en y intégrant le RTE dans leur budget. A l'instar des projets Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD), le financement du RTE pourrait provenir en partie d'un redéploiement par les Départements des dépenses du RSA. . Il faut démultiplier les Sociétés Coopératives de Transition Ecologique, car ce sont clairement des outils pragmatiques au plus proche des réalités du terrain.

Dans une logique intra sectorielle, les financements publics doivent s'appuyer sur les branches opérationnelles. Exemple : s'appuyer sur l'observatoire de l'agriculture qui répertorie tous les métiers, parfois très méconnus mais porteurs.

Caroline Lejeune, quel regard portez-vous sur REV3 ?

Rev3 initie des programmes autour de l'attractivité territoriale ou encore des « nouveaux modèles économiques » notamment qui soutiennent des initiatives comme celle de Tilt qui vise à expérimenter de nouveaux modes de coopérations économiques territorialisés. Nous aimerions que notre expérimentation puisse s'étendre à l'échelle du territoire régional et décloisonner les projets de différents acteurs et faciliter la mise en réseau des territoires engagés en faveur d'une transition écologique, économique et solidaire. Il faudrait que l'on puisse accélérer le soutien à l'économie de la sobriété. Autrement dit il s'agit de soutenir le développement de la coopérative et son changement

d'échelle au niveau régional, tout en construisant l'ingénierie financière du RTE et des formes RTE. Trois formes de RTE sont testées au sein de Tilt : RTE (micro)Investissement, RTE Formation, et le soutien de revenu mis en œuvre actuellement au sein de Tilt.

Zoein défend le fait qu'il n'y ait pas un modèle unique de CTE/RTE car chaque projet de territoire est différent. C'est très important de travailler à l'échelle des territoires.

Attention aussi à ne pas associer systématiquement les métiers de la transition aux métiers de l'insertion. Comment au sein des Coopératives de Transition Écologique- et c'est ce que Tilt fait depuis le début-, on mène une politique sociale et un accompagnement à l'entrepreneuriat. C'est un projet économique et politique qu'il faut conduire ensemble, de manière cohérente.

Rachid Cherfaoui, comment les PTCE peuvent résonner avec les coopératives comme Tilt ?

Il est évident qu'il s'agit d'un outil très puissant pour inventer de nouveaux modèles économiques. Il s'agit bien de valoriser le changement de paradigme. Personnellement, je ne parle plus d'insertion, d'ESS, etc. On va créer un nouveau service avec de l'insertion, de l'ESS dans l'ADN. Valorisons par les politiques publiques, industrielles, entrepreneuriales, la création d'entreprises qui ont ces éléments dans leur ADN.

Il faut aussi que l'on change les habitudes des politiques publiques. Comment on fait converger des dispositifs très descendants avec des « petits machins » qu'on invente et qui ne sont jamais là au bon endroit. Dans le département du Pas de Calais, quand il y a une SCIC sur un territoire, dans laquelle il y a la collectivité publique, les entreprises, des militants associatifs et des citoyens, le Département ne fait plus d'appel à projet, il entre directement au capital. C'est un exemple à suivre !

Les PTCE nous ont surpris nous-mêmes. Sur le plan méthodologique et conceptuel, je n'ai encore aujourd'hui rien vu de plus efficace. On peut penser qu'il s'agit d'un truc de doux rêveurs, en marge, mais non. Nous venons de lancer un appel à manifestation d'intérêt national, nous avons reçu 103 projets, 103 territoires !

C'est une approche de développement économique, endogène, compatible avec les enjeux environnementaux et sociaux, il faut lever tous les freins.

Joelle Chavaloux, quels sont les freins que vous avez rencontrés dans l'Aude ?

Dans l'Aude, la physionomie du territoire est singulière, la plupart des communes ont entre 50 et 200 habitants, la plus grande ville

compte 3000 habitants. Nous avons une grosse problématique rurale. Je suis heureuse de voir que le CESE recommande dans son rapport le RTE mais est-ce qu'il y a le financement qui va avec ?

Aujourd'hui, les seuls financements que nous pouvons obtenir du Département viennent du social. Dans l'Aude, on dépense 95 millions d'euros pour le RSA, et 25 millions de plus pour l'accompagnement ; et l'Etat a une dette de 47 millions d'euros. On doit naviguer avec ça.

Sur les territoires, les projets sont là, les PTCE sont en effet une force, mais derrière nous, n'avons pas les financements.

Aujourd'hui, la seule industrie reconnue sur notre territoire, c'est le tourisme. Or, baser une économie sur le tout tourisme, ça me paraît effrayant. Les acteurs locaux du tourisme parlent d'un tourisme « compatible » avec le durable. C'est très soft ! Quand on est en réunion avec ces mêmes acteurs,, chacun campe sur la façon dont il fonctionne, la notion de la transition écologique disparaît. Et c'est eux qui vont parler d'attractivité du territoire !

Le Département va rentrer dans la Société Coopérative de Transition Ecologique (SCIC) et va entraîner les communautés de communes à y rentrer. Il faut que toutes les collectivités territoriales arrivent à travailler ensemble pour le territoire. Le modèle de la SCIC permet de créer ces nouvelles formes de partenariats publics-privés au service du territoire et des besoins des acteurs locaux. Les collectivités locales ont un rôle et une place majeurs.

Caroline Lejeune : Tout à fait, s'il n'y a pas un portage politique fort sur des orientations destinées à mettre en œuvre des mesures de réduction d'émission et de planification écologique territoriale, avec des financements pour permettre ces expérimentations, et en particulier des financements de l'État et des collectivités, on ne pourra pas arriver à cette transformation sociétale et aux modes de coopération qu'elle implique dans les territoires.

INTERVENTION DE DOMINIQUE BOURG : « IL Y A URGENCE ! »



DOMINIQUE BOURG

philosophe spécialiste des questions environnementales, président du Conseil scientifique de la Fondation Zoein

Dans votre discussion sur le lien entre le RSA et le RTE, ce qui revient souvent, c'est la question de la reconnaissance. Cela me semble fondamental. Une société apaisée, c'est une société qui reconnaît à tout à chacun sa dignité, son statut d'être humain. On passe parfois sur les mots mais ils sont importants.

Le paradoxe de la transition : quand vous transitez, d'un côté il faut quand même maintenir les fonctions passées de telle sorte qu'elles fonctionnent et en même temps changer ! Dans la transition, on a la question de l'adaptation mais c'est très peu développé. On a attendu des décennies que le signal du dérèglement climatique fasse un vacarme infernal pour commencer à bouger. Des températures à 50° ne sont plus de l'ordre de l'impossible ! C'est une réalité. Et pourtant, nous n'entendons rien sur le réel qui arrive très vite. Tout ça dans le contexte de l'Ukraine. C'est tout cela que nous devons avoir en tête.

Si on parle de transition écologique, il ne faut pas regarder les problèmes d'hier mais bien ceux de demain pour s'adapter. Il faut être conscient de l'urgence : chacun de nous acteurs politiques, acteurs économiques, acteurs associatifs, chercheurs, citoyens, nous devons nous préparer à ce qui va très vite nous arriver. Je n'ai pas assez entendu chez les intervenants de cette table ronde la façon dont on doit se préparer aux changements colossaux qui arrivent. On ne fera rien sans solidarité et sans coopération locale.

COMMENT (RE)AGIR FACE A L'URGENCE ?

Face à l'urgence soulevée par Dominique Bourg, intervenants et enquêteurs n'ont pas tous la même analyse des modalités du changement. Certains fustigent le discours catastrophiste, d'autres pensent qu'il est bon de rappeler la réalité aussi inquiétante soit-elle.

Les intervenants :

Rachid Cherfaoui : Aucun d'entre nous ne peut changer ce qui va arriver. Nous faisons des petites choses dans différents endroits. J'ai peur que si nous prenons cette réalité comme vous décrivez de manière catastrophiste, alors nous ne faisons plus rien.

Joelle Chavaloux : Je pense quand même que dans notre quotidien, nous pouvons rappeler cette urgence. Quand sur mon territoire, je vois les acteurs du tourisme camper sur leurs habitudes, je leur dis que ça me fait peur. Nous participons aussi à un plan qui amène l'eau du Rhône pour irriguer les vignes goutte-à-goutte, on marche sur la tête.

Pierre-Olivier Ruchenstain : Je veux être optimiste. Dans notre rapport sur les métiers en tension, il y a une préconisation : la mise en œuvre du RTE ! AU CESE, 30 % des forces en présence représentent les intérêts de la défense de l'environnement. C'est un

aspect qui est nouveau et qui va avoir forcément des répercussions dans les décisions publiques. Si ce rapport avait été réalisé il y a dix ans, le RTE n'aurait jamais été préconisé. Personnellement, je sens sur le terrain le changement de paradigme.

Frédéric Motte : mon prédécesseur Philippe Vasseur évangélisait, l'étape de la prise de conscience du changement doit être dépassée pour activer l'engagement et le passage à l'action. Autrement dit, nous sommes prêts à répondre à cette urgence. Nous efforçons à la Région de mettre tout en œuvre pour valoriser les initiatives en faveur d'une transition.

Caroline Lejeune : Ce contexte d'urgence qui a été décrit, est un élément fondateur de nos expérimentations. Les CTE sont des réponses pour accompagner et accélérer le changement de paradigme dans les manières de penser l'emploi, l'économie locale et l'insertion tout comme pour accompagner l'évolution des modes d'intervention et les formes de coopération des collectivités territoriales.

Ce dispositif engendre des transitions majeures : intérieure, sociale, économique, écologique. Il participe à l'émergence de nouveaux imaginaires qui permettent d'accompagner ces changements. Ces nouveaux imaginaires portent sur la manière d'aborder la question des emplois et des revenus, de justice sociale et du mieux-être. Ces fondamentaux participent à la construction des identités sociales et des manières pour chacun de se sentir membre d'une communauté locale. Aborder ces questions avec pragmatisme, sans se mettre des œillères, avec gravité, anticipation et créativité, sont incontournable pour envisager répondre sérieusement aux enjeux actuels et à venir. Le RTE et les CTE associent à ses « nouveaux » imaginaires, l'ingénierie nécessaire pour accompagner le changement systémique. Cela passe aussi par la construction de modèles économiques soutenables locaux, l'expérimentation de démarches d'évaluation tournées vers le mieux-être et des approches plus qualitatives basées sur les trajectoires et les récits. Cela demande également un portage politique fort tant au niveau de la Coopérative que des partenaires et des décideurs locaux. Nous devons agir tous ensemble !

Un participant dans le public : Est-ce que l'on va se retrouver à faire de la coopération sur le territoire entre acteurs « rejetés » du monde politique ? Ou est-ce que l'on va réussir à aider les politiques locales, qui pour moi, ne sont pas en mesure aujourd'hui de s'adapter ? Je schématise mais pour moi, le PTCE et la CTE, c'est le nouveau monde qui se construit et qui doit coopérer avec l'ancien monde qui administre.

Dominique Bourg : aujourd'hui, il y a tout un monde qui ne veut pas entendre le message. On a construit un système au XIXe siècle qui avait un sens à l'époque : maximiser la production pour s'arracher de la pauvreté. Le néolibéralisme a survalorisé l'individualisme extrême.

Aujourd'hui, notre référentiel est différent : on doit réduire la pression humaine sur les écosystèmes. A chaque fois que l'on est face à un défi important, on fait des découvertes. Ici on redécouvre la pluralité des modes d'organisation. On doit se réorganiser avec un référentiel différent du monde industriel.

INTERVENTION D'ÉLOI LAURENT



ÉLOI LAURENT
économiste et membre
du Conseil scientifique
de la Fondation Zoein

Il n'y a pas plus mauvaise façon que d'envisager l'écologie sous le prisme de l'optimisme ou du pessimisme. Ce sont des notions individuelles subjectives. Ce qui est important : **c'est ce que l'on connaît et ce que l'on fait ensemble.**

Qu'est-ce qu'on a fait en France dans les territoires ? Comment les territoires peuvent être des leviers de nouveaux modèles économiques ?

En 2012 : création d'un ministère de l'Égalité des territoires et du logement. Je suis chargé de réfléchir à ce que pourrait être l'égalité des territoires en France. Plusieurs mois de travail aboutissent à un rapport de 500 pages qui est censé être la feuille de route de ce nouveau ministère.

Dans ce rapport, on tente de repenser la politique d'aménagement du territoire à partir de nouveaux modèles économiques. Quels sont ces modèles ? Sortir de la croissance, penser en termes de transition écologique, d'inégalité environnementale, d'inégalité de santé, de coopération. Le rapport n'a eu aucun impact. L'économie du XXe siècle l'a emporté.

En 2015, trois lois réorganisent les territoires sans aucune concertation. Toute la carte de France est redessinée. La matrice de ces lois : attractivité, croissance, spécialisation territoriale. La métropolisation à outrance. Aucune considération pour les écosystèmes et les inégalités territoriales.

Trois ans plus tard : la crise des gilets jaunes. Le démenti le plus cinglant de la politique de métropolisation. La réplication du territoire parisien partout en France crée des fractures territoriales irrémédiables. La crise des gilets jaunes est une crise sociale écologique. Une crise de la précarité énergétique.

Cinq ans après : la crise de la Covid. Une crise qui montre que la métropolisation est en train de tuer la biosphère. Les villes que nous construisons deviennent invivables pour la biosphère. Wuhan est typiquement sur ce modèle.

La crise n'est pas sanitaire, c'est la crise de notre modèle macro économique. L'économie du XXe siècle est en train de faire s'effondrer la biosphère. Et ça, c'est ce que l'on sait.

La question : est-ce que l'on prend en compte cette réalité ?

La Covid, ce n'est pas 6 millions de morts mais 18 millions, voilà ce que représente un choc pandémique avec nos systèmes de santé ! C'est une tragédie. Et c'est le premier d'une longue série de chocs.

Si on construit des modèles économiques dans lesquels le seul objectif est la croissance économique et que pour y arriver on détruit la biosphère, il ne faudra pas s'étonner des crises graves à venir.

Est-ce que l'on peut faire différemment ? Oui. On peut revenir aux origines de la pensée économiste. Aristote dit : l'économie c'est la coopération pour le bien-être dans la sobriété. C'est écrit noir sur blanc ! Il fonde la pensée économique sur la notion de sobriété. L'économie, c'est le moyen économe de réaliser le bien-être humain essentiel.

Est-ce que l'on sait faire ça ? Oui ! C'est la coopération pour le bien-être. Loin de la concurrence pour la croissance... La mise en mouvement de l'intelligence collective. Le bien-être n'est pas la croissance économique, mais bel et bien les liens sociaux et la santé.

La coopération, c'est donc le déploiement de l'intelligence collective dans un territoire. Mais il faut savoir ce qu'est le bien-être essentiel, or on ne le sait pas vraiment en France. Aucune enquête ne cherche à savoir l'état de santé des Français. Certes, nous le savons en termes de crise du lien social : 13 % des Français sont isolés en France. L'espérance de vie en bonne santé stagne depuis dix ans, l'insécurité sanitaire est extrêmement forte en France. Les gens ne se sont pas soignés pendant le Covid !

La coopération territoriale en France n'a pas encore commencé alors que c'est le cœur de la transition écologique. Toutes les inégalités sociales résultent de la non-transition. La crise

énergétique, c'est aussi la non-transition ! Il ne faut pas se laisser piéger par les discours qui disent qu'il y a un conflit entre fin du monde et fin du mois. La transition n'a pas débuté.

Faisons réellement la transition, on verra si elle pose des problèmes sociaux mais faisons-la !

POUR LE DIALOGUE CHERCHEURS & CITOYENS ?

Face aux constats d'Eloi Laurent et à l'urgence de réagir, Rachid Cherfaoui pose la question de la place des savoirs pour conduire la transition, et les modalités pour un dialogue et l'action entre chercheurs & acteurs

Rachid Cherfaoui : Vous nous emmenez dans un raisonnement tel que l'entrepreneur et le citoyen lambda peuvent se sentir impuissants face au constat et donc ne plus agir.

La place de la connaissance est indispensable pour conduire la transition de notre société, mais attention au discours catastrophiste, sinon plus personne ne va agir. Avec de tels propos, la science va nous amener à penser que nos actions, en tant que citoyens et entrepreneurs, ne servent à rien. A vous écouter, il est déjà trop tard.

Joelle Chavaloux : Je retiens de l'intervention d'Eloi Laurent et de Dominique Bourg que nous devons pousser un maximum la coopération et la prise de conscience des réalités auxquelles nous sommes confrontés. L'idée n'est pas de dire : je sais mieux que les autres, mais la réalité elle est là. On peut la voir ou ne pas la voir. La recherche a beaucoup souffert en France ces dernières années. Nous avons supprimé les financements de la recherche fondamentale pour ne garder que la recherche appliquée qui sert aux entreprises. Nous sommes confrontés à un gros problème. L'ultralibéralisme a beaucoup transformé les relations entre les humains.

Eloi Laurent : Il y a une réalité à laquelle on ne peut échapper. La crise de la biosphère est là, sous nos yeux. En France, nous vivons actuellement une crise de l'eau !

La biosphère s'effondre. En 2030, nous allons avoir des étés à 45 degrés. C'est le système économique qui est responsable, il faut le changer et nous avons besoin de tout le monde. Le capitalisme financier numérique est aux commandes de ce système. Il faut s'en libérer, s'en émanciper.

Il faut réformer les dynamiques sociales.

PLANIFIER LA SOBRIÉTÉ

Eloi Laurent revient sur la planification abordée à plusieurs reprises lors de l'Université Ephémère. La première ministre clame partout dans la presse que la priorité du gouvernement, c'est la planification énergétique. Elle a prévu une direction bicéphale avec d'un côté : un ministère va s'occuper de la planification énergétique au niveau national, et de l'autre une planification territoriale. Donc la planification, elle est là. Les défis sont d'une telle ampleur qu'il faut évidemment faire une planification. Aujourd'hui en France, nous connaissons une sécheresse historique, nous avons des rationnements d'eau. Ces rationnements sont de la planification écologique !

Mais la question est : que planifie-t-on ? La sobriété. La sobriété : ce n'est pas passer de trop à moins, c'est le fait de donner le bien-être à tout le monde. C'est la satiété des besoins. La justice sociale est au cœur de la sobriété. A lire : le chapitre 5 du rapport du GIEC qui explique comment améliorer et changer pour atteindre le bien-être pour tous dans le respect de l'environnement.

Caroline Lejeune : la sobriété est parfois réceptionnée de manière très provocante et très négative, toujours mise en opposition avec d'autres leviers des politiques énergétiques, comme l'efficacité énergétique ou encore les énergies renouvelables. Ces 3 dimensions sont complémentaires, et la sobriété est un des principaux leviers fondamentaux dont les territoires disposent pour mener leur transition énergétique, écologique et ce de manière juste. A l'échelle d'une entreprise comme Tilt, nous le constatons, la sobriété est aussi un vrai levier et une réalité quotidienne. Ce qu'expérimentent les entrepreneurs de Tilt aujourd'hui, c'est la création d'activités économiques sobres. Le RTE permet d'aborder la sobriété sous l'angle d'un revenu de subsistance et dans une économie territoriale soutenable et résiliente.

Comme en témoignait un participant du public: Nous sommes engagés nationalement sur une stratégie bas carbone, ce qui veut dire qu'il y a un budget carbone acceptable limité à ne pas dépasser." Les politiques locales de sobriété passent nécessairement par des outils. Pourquoi ne pas instituer une évaluation de quotas carbonés dans les régions, pour les filières économiques pour changer d'échelle dans les méthodes et les recherches à déployer pour accompagner le changement?

A l'issue de deux heures d'échanges riches, parfois houleux, mais toujours constructifs, la table ronde laisse intervenants et participants sûrs d'une chose : l'enquête initiée au sein de cette Université Ephémère ne fait que commencer !

LA TRANSITION JUSTE TERRITORIALE : UN NOUVEL HORIZON COOPÉRATIF POUR LES TERRITOIRES FRANÇAIS



PAR ELOI LAURENT¹
économiste et membre
du Conseil scientifique
de la Fondation Zoein.

INTRODUCTION

Les crises écologiques que nous connaissons déjà et qui vont profondément marquer la première moitié du 21ème siècle sont inédites : des bouleversements de notre environnement ont certes déjà eu lieu avant la stabilisation climatique d'il y a 10 000 ans, mais nous n'en étions pas responsables. A la source de la nouveauté écologique contemporaine se trouve donc la nouveauté de la responsabilité humaine. Or la prospérité humaine ne s'explique pas autrement que par la capacité à la coopération sociale. C'est donc à la lumière de la coopération sociale que peuvent se comprendre et, espérons-le, s'atténuer puis se résoudre ce qu'il faut bien nommer nos crises écologiques. Au cœur de cette coopération sociale on trouve la justice sociale, à la fois comme obstacle et comme levier, c'est-à-dire comme condition de la transition écologique. Il faut donc envisager et mettre en œuvre d'urgence à tous les niveaux du gouvernement humain de nouvelles formes de coopération qui articulent le défi écologique et la question sociale. On propose ici une déclinaison de cette stratégie pour les territoires français – la transition juste territoriale – en commençant par l'inscrire dans l'horizon de la coopération.

COLLABORER OU COOPÉRER ?²

Il existe d'innombrables voies et moyens de dépasser l'économie du 20ème siècle, entendue à la fois comme système de pensée et modèle d'organisation sociale. Dans les faits, partout sur la planète, des paradigmes alternatifs sont en cours d'invention ou déjà traduits dans les modes de vie humains.

¹ - OFCE/Sciences Po, Ponts Paris Tech, Université de Stanford.

² - Cette partie reprend des éléments de Laurent (2021)

http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/discourslaurent_web_v2_1_.pdf

Une de ces alternatives fécondes consiste à délaissier les dimensions superficielles de l'activité économique (croissance, compétitivité mais aussi performance financière et discipline budgétaire) pour s'intéresser à ses causes profondes et à ses finalités véritables, autrement dit à ce qui la rend possible et à ce qui la rend souhaitable. Face à une contrainte écologique qui va dominer la vie humaine pour un demi-siècle au bas mot, se donner pour horizon indépassable d'augmenter la croissance du Produit intérieur brut (PIB) n'a tout simplement plus de sens économique. Pourquoi ? Parce que l'identification entre croissance et bien-être humain d'une part et croissance et progrès social de l'autre est une illusion qui désormais se démontre empiriquement.

Au fond, les choses sont assez simples : le début du XXI^e siècle est marqué par trois crises connexes dont le PIB et sa croissance ne peuvent, par construction, rien nous dire. Parce qu'il agrège les composantes de la valeur ajoutée, le PIB cache la crise des inégalités sociales. Parce qu'il efficace les consommations intermédiaires pour ne comptabiliser que la valeur monétaire, il masque les crises écologiques. Parce qu'il passe sous silence la manière dont la valeur ajoutée est accumulée, il éclipse la crise de la démocratie. Sortir de la croissance pour traverser ces apparences n'est évidemment pas une fin en soi : c'est se mettre en quête de nouvelles finalités sociales-écologiques, par exemple la « pleine santé »³. Si l'on porte à présent le regard sur les moyens pratiques du bien-être humain, on voit distinctement que c'est la coopération qui en est la source, ni la concurrence, ni même la collaboration.

Grâce aux travaux décisifs d'Elinor Ostrom⁴, on sait maintenant que des institutions communes enracinées dans des principes de justice, même réduits à leur plus simple expression, favorisent les comportements coopératifs susceptibles de perpétuer les communautés humaines qui leur font bon accueil. La « révolution des communs » initiée par Ostrom part du postulat que ce sont les individus eux-mêmes qui décident de changer de comportement et deviennent coopératifs en adoptant des règles et des attitudes de réciprocité fondées sur leur propre expérience. Face à chaque nouveau défi, ils trouvent les moyens de réinventer les institutions de la coopération à partir de principes de confiance et de réciprocité, ce qui leur permet de se projeter ensemble dans le temps. Mais il faut opérer ici une distinction capitale entre coopération et collaboration⁵.

On pourrait penser que ces deux termes sont simplement synonymes alors que trois dimensions au moins les séparent : la collaboration s'exerce au moyen du seul travail, tandis que la coopération sollicite l'ensemble des capacités et finalités humaines ; la collaboration est à durée déterminée, tandis que la coopération n'a pas d'horizon fini ; la collaboration est une association à objet déterminé, tandis que la coopération est un processus libre de découverte mutuelle. C'est la coopération, et non la collaboration,

3 - Éloi Laurent, *Et si la santé guidait le monde - L'espérance de vie vaut mieux que la croissance*, Les liens qui libèrent, 2020, 192 p.

4 - Elinor Ostrom, « Par-delà les marchés et les États : La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE*, 1/1, 2012, pp. 13-72.

5 - Éloi Laurent, *L'impasse collaborative - Pour une véritable économie de la coopération*, Les liens qui libèrent, 2018, 192 p.

qui est la source de la prospérité humaine, car elle irrigue l'intelligence collective (la capacité de penser et rêver ensemble), bien au-delà de la simple faculté de travailler ensemble, que d'autres animaux que nous possèdent. Si l'on collabore pour faire, on coopère pour savoir (...) En somme, les femmes et les hommes coopèrent avant tout pour améliorer leur connaissance d'eux-mêmes, des autres et du monde et la coopération humaine est sans équivalent dans le monde du vivant parce qu'elle est une quête de connaissance partagée plus qu'une simple collaboration limitée à l'accomplissement en commun d'une tâche nécessaire telle que l'alimentation ou la reproduction. Loin d'être une machine sociale visant l'utilité et l'efficacité, la coopération prend donc la forme d'une intelligence collective à but illimité.

LES TROIS COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Les territoires humains sont par nature des espaces de coopération interne et externe : c'est pour faciliter la coopération sociale que les villes ont été inventées et elles l'ont été dans un esprit de coopération avec leur environnement.

Le premier niveau de coopération territoriale a trait à la coopération sociale permise au sein des territoires en vue d'améliorer le bien-être des habitant(e)s. Il est utile de noter ici que politique de bien-être et politique d'attractivité ne visent pas le même public : les politiques d'attractivité fondent les choix du territoire sur les préférences des gens qui n'y habitent pas tandis que les politiques de bien-être se préoccupent des préférences des gens qui y habitent. Les indicateurs d'une politique de bien-être territorial sont de deux ordres : des indicateurs de vitalité de la coopération sociale ; des indicateurs de mesure démocratique du bien-être.

Le second niveau de la coopération territoriale est la coopération interterritoriale et il importe de bien distinguer ici non seulement les différents partenaires de cette coopération mais surtout préciser sa nature même. Les indicateurs de ce réseau coopératif comprennent les flux de développement humain (revenus, connaissances, santé) et les flux de matières (y compris la question de la stratégie alimentaire territoriale⁶ et les politiques de sobriété, entendues comme *sobriété-partage*, voir encadré), et pas seulement les flux monétaires entrants et sortants.

LA SOBRIÉTÉ, ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Très loin de la folle gabegie de la croissance, l'analyse économique fut conçue par Aristote il y a deux millénaires et demi comme une discipline de la sobriété, cherchant à satisfaire les besoins humains essentiels dans un environnement contraint en assurant la correspondance entre des besoins raisonnés et des ressources

6 - La métropole Rouen Normandie a choisi d'élaborer le diagnostic de son projet alimentaire territorial en sollicitant les acteurs locaux et les EPCI au-delà de son périmètre dans le cadre d'une « stratégie alimentaire territoriale » validée en décembre 2019.

limitées. Mais cette première sobriété, *la sobriété-frugalité*, se déploie dans l'espace du foyer qui est par nature inégalitaire : les membres de la famille sont placés dans un rapport hiérarchique et ne doivent pas devenir des semblables. Il n'y a donc aucune raison pour que la satisfaction des besoins essentiels, qui procède d'un principe de nécessité, aboutisse à une situation juste. C'est dans l'espace de la cité que le nécessaire peut ou non être jugé comme suffisant.

Le deuxième âge de la sobriété, prenant acte de l'accélération fulgurante du développement économique au lendemain de la seconde guerre mondiale, entendait ralentir la surconsommation des ressources naturelles qu'il engendre, à commencer par l'approvisionnement en énergie. Il revient à l'association Négawatt d'avoir introduit ce concept de *sobriété-modération* au début des années 2000 pour le distinguer de la logique d'efficacité énergétique. Autant l'efficacité énergétique vise à réduire la quantité d'énergie (et/ou de carbone) par unité de production, autant la sobriété énergétique vise à réduire le volume d'énergie consommée et donc à garantir que les politiques mises en œuvre se traduisent effectivement par des économies d'énergie en évitant un « effet rebond » de la consommation. A cet égard, l'Article 2 de la loi sur la transition énergétique votée en 2015 en France entretient un contresens fatal en prétendant soutenir « la croissance verte par le développement et le déploiement de processus sobres ». Les travaux visionnaires de Négawatt ont notamment permis de distinguer différentes politiques de sobriété : structurelle (rapprocher les lieux de travail et de résidence), dimensionnelle (réduire la taille des voitures), d'usage (prendre les transports en commun) et collaborative (favoriser l'autopartage).

Une troisième période s'est ouverte depuis quelques années lorsque des articles académiques issus du courant de la décroissance et publiés dans des revues influentes ont entrepris de revisiter des travaux datant du début des années 1990 sur les besoins humains essentiels du chercheur britannique Ian Gough. Une dialectique de la décroissance est alors apparue : autant il paraît impossible de découpler la croissance économique des dommages environnementaux qu'elle cause, autant il paraît possible de satisfaire des niveaux de vie décents universels tout en réduisant la consommation énergétique mondiale (qui a doublé depuis quarante ans), à condition d'une gigantesque redistribution des ressources entre les pays et au sein de ceux-ci. La justice est bien la notion clé de ce troisième âge de la sobriété, *la sobriété-partage*.

C'est ici qu'intervient le dernier rapport du GIEC qui, s'appuyant à la fois sur les travaux de Négawatt et ces mêmes articles, propose dans le résumé pour décideurs et le chapitre 9 de son troisième volet une définition de la sobriété : « les mesures et les pratiques

quotidiennes qui évitent la demande d'énergie, de matériaux, de terre et d'eau tout en assurant le bien-être humain pour tous dans les limites planétaires ». Sont ici clairement mis en regard des limites et des besoins reliés entre eux par un impératif de justice sociale, dans l'esprit du Rapport Bruntland (1987).

Mais cette définition prête également à confusion dans la mesure où elle mêle la sobriété et les politiques de sobriété. On peut donc vouloir distinguer la sobriété, définie comme un niveau de vie universel décent compatible avec les limites planétaires et les politiques de sobriété, définies comme des mesures visant à assurer cette compatibilité. La sobriété peut ainsi être appliquée à un large éventail de dimensions du bien-être humain (santé, nutrition, éducation, mobilité, etc.) et les politiques de sobriété porter aussi bien sur l'offre que sur la demande (le GIEC évoque un triptyque « éviter, améliorer, changer ») ce qui permet de combiner changements structurels et conversions individuelles.

Cette *sobriété-partage* est aujourd'hui un point de convergence des principaux courants de la post-croissance (décroissance, économie du Doughnut, économie du bien-être) et doit inspirer de nouvelles politiques publiques (telle que la planification sociale-écologique) et même de nouvelles formes d'autorités publiques, en amorçant le passage d'un Etat de bien-être à un Etat de bien-être essentiel.

Ce nouvel âge de la sobriété autorise en tout cas un retour à Aristote et à sa notion de « médiété » définie comme un juste milieu moral entre des excès contraires : les sociétés humaines doivent d'urgence trouver un chemin qui leur permettent de passer non pas de trop à moins (économie de la privation), mais de trop pour certains à assez pour tous (économie essentielle). Dans les territoires français où l'eau se fait rare sous l'effet d'une sécheresse structurelle, en Europe où l'énergie vient à manquer, en Chine où l'air est encore empoisonné par la pollution, il faut comprendre qu'économiser, ce n'est pas convertir la Biosphère en ressources, c'est bien plutôt partager les ressources de la Biosphère.

Le dernier niveau de coopération tient à la coopération des territoires avec les écosystèmes locaux et globaux – la coopération écosystémique – qui nous renvoie à la naissance des premières villes. La coopération avec les écosystèmes locaux rejoint en partie la question de la coopération inter-spatiale et des flux de matières et converge avec le développement des circuits courts et de l'économie circulaire sur les enjeux stratégiques que sont l'alimentation, l'énergie et l'eau. Ces coopérations écosystémiques se prolongent au plan mondial, vers la biosphère et ses écosystèmes globaux, avec notamment le partage des meilleures pratiques écologiques au sein des réseaux de territoires.

LA TRANSITION JUSTE TERRITORIALE : PRINCIPES ET POLITIQUES

La notion de « transition juste » est née au début des années 1990 dans les milieux syndicaux américains comme un projet social défensif visant à protéger les travailleurs des industries fossiles des conséquences des politiques climatiques pour leurs emplois et leurs retraites. Dans cette perspective (que l'on retrouve par exemple dans les « plans territoriaux de transition juste » prévus par le Pacte vert européen), ce sont les politiques de transition qu'il s'agit de rendre justes. Or, l'amplification des chocs écologiques (inondations, sécheresses, canicules, etc.) et des dégradations environnementales (qualité de l'air, alimentation, etc.) appelle une définition plus large et proactive de la transition juste.

La transition juste ne doit plus seulement s'entendre comme un accompagnement social ou une compensation financière des politiques de transition écologique, mais plus largement comme une stratégie de transition sociale-écologique intégrée face aux crises écologiques incluant les politiques écologiques comme les chocs écologiques (une fiscalité carbone est une politique écologique tandis qu'une canicule est un choc écologique)⁷.

La crise du Covid illustre bien la pertinence et la nécessité de cette approche sociale-écologique intégrée : c'est un choc écologique (en l'occurrence une zoonose) qui a aggravé les inégalités sociales existantes (comorbidités, logements exigus, travailleurs essentiels, etc.) et en a fait naître de nouvelles (nécessité/possibilité du télétravail, Covid long, etc.). De même, les sécheresses et les canicules, qui deviennent structurelles en France, exposent les personnes les plus vulnérables à de graves conséquences sanitaires et appellent des protections collectives durables.

Développer une stratégie de transition juste territoriale consiste donc à analyser systématiquement les chocs écologiques et les politiques qui entendent les atténuer sur un territoire sous l'angle de la justice sociale et à mettre en œuvre des politiques de transition juste de manière démocratique en veillant à la compréhension, à l'adhésion et à l'engagement des citoyennes et des citoyens du territoire concerné.

Avant de détailler quelques exemples précis de ces politiques de transition juste territoriale, notons que cette thématique a récemment fait son apparition en France avec l'adoption par l'Autorité environnementale de **l'avis délibéré n° 2022-11 du 5 mai 2022**. Celui-ci porte sur l'évaluation environnementale du plan de transition juste en Auvergne-Rhône-Alpes élaboré par la Région et vise à « changer de modèle de croissance » dans quatre secteurs particulièrement émetteurs en gaz à effet de serre (raffinage, produits minéraux non métalliques, chimie et métallurgie).

Ce plan s'inscrit donc très exactement dans la logique défensive évoquée plus haut, qui est celle des crédits européens du « Mécanisme de transition

juste » : compte tenu des engagements climatiques français pris devant les instances européennes, il convient d'envisager des stratégies de reconversion de certains secteurs industriels en vue de protéger l'emploi (l'Autorité environnementale évoque la volonté « d'amortir le choc de la transition énergétique pour des travailleurs dont l'activité industrielle est conduite à muter »). Or ces mêmes territoires rhodaniens sont également concernés par une pollution de l'air et des sols qui induit des conséquences importantes pour la santé humaine et dont le plan ne traite pas, pas plus qu'il ne traite de l'enjeu pourtant majeur de l'exposition de ces régions au risque de canicule ou encore du lien entre santé et alimentation. Il faut donc élargir la focale.

Les stratégies de transition territoriale juste, entendues comme de véritables stratégies de transition sociale-écologique, peuvent prendre différentes formes, en empruntant à différents registres des politiques, par exemple :

Construire les politiques de transition juste à partir d'enquêtes de bien-être territorial

Il n'existe aujourd'hui pas d'enquête systématique sur les différentes dimensions du bien-être humaine (santé, éducation, revenu, socialisation, etc.) dans les territoires français. Une telle enquête serait une source précieuse de connaissance susceptibles d'irriguer des politiques de transition juste en prenant la mesure des problématiques sociales et écologiques de chaque territoire, du point de vue de ses habitant(e)s. Cela constituerait un socle solide des politiques de transition juste.

Construire des protections sociales-écologiques contre les canicules

Les territoires français seront de manière certaine touchés par des canicules sévères au cours des prochaines années, dont l'impact sanitaire va être inégal du point de vue des territoires exposés et des personnes vulnérables⁸. Les dispositifs publics actuels ne sont pas assez protecteurs au vu de la gravité de la menace, les territoires doivent donc travailler à des politiques de prévention sociale-écologique et de protection sociale-écologique⁹.

Promouvoir la justice alimentaire territoriale

A chaque étape de la vie, l'alimentation peut contribuer aux inégalités sociales de santé : il y a un lien direct entre santé et qualité nutritionnelle de l'alimentation. On peut donc distinguer au moins deux enjeux de justice alimentaire : l'accès aux aliments (c'est la question de la part du budget alimentaire dans le revenu des ménages) et l'accès à la qualité nutritionnelle (à ne pas confondre avec celle de la densité énergétique). Tandis que les

7 - Bauler, Tom, Vincent Calay, Aurore Fransolet, Mélanie Joseph, Eloi Laurent, Isabelle Reginster, « La transition juste en Europe : mesurer pour évoluer » - Cahier de prospective de l'IWEPS N°6, 2021. https://www.iweps.be/publication/la-transition-juste-en-europe-mesurer-pour-evoluer/urent_web_v2_1_.pdf

8 - Éloi Laurent, « Construire une protection sociale -écologique : le cas de la France face aux canicules » *Sciences Po OFCE Working Paper*, n° 17/2021

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2021-17.pdf>

9 - Éloi Laurent, « La pleine santé sur une planète vivante », *Pratiques*, n°97 - avril 2022.

<https://pratiques.fr/La-pleine-sante-sur-une-planete-vivante>

projets alimentaires territoriaux (PAT) se développent, ils ne sont encore ni assez reconnus, ni assez soutenus, ni assez tournés vers la justice alimentaire.

Construire des coopérations territoriales écosystémiques

Les territoires français doivent apprendre à vivre avec les écosystèmes locaux et globaux. De nouvelles coopérations pourraient ainsi émerger et se développer autour de l'énergie éolienne, solaire, l'adaptation à la crise climatique ou aux risques d'inondation et de manière générale autour de nouvelles politiques de *sobriété-partage*. Les continuités écologiques (trame verte, trame bleue, etc.) dessinent aussi des coopérations écosystémiques prometteuses, dessinées par le vivant. Comme l'a judicieusement proposé l'AMF¹⁰ les dépenses des communes et des EPCI liées à ces coopérations écosystémiques devraient pouvoir être inscrites en section d'investissement.

CONCLUSION

Pour expliquer la nécessité et la possibilité du régime démocratique, le théologien américain Karl Paul Reinhold Niebuhr contrastait « l'inclinaison humaine à l'injustice » et « la capacité humaine pour la justice ». C'est cette double caractéristique de l'humanité qui explique de même la nécessité et la possibilité de la transition écologique, qui ne deviendra réalité que si elle devient une transition sociale-écologique, une transition juste.

BIBLIOGRAPHIE

Éloi Laurent, *Et si la santé guidait le monde - L'espérance de vie vaut mieux que la croissance*, Les liens qui libèrent, 2020, 192 p.
 Elinor Ostrom, « Par-delà les marchés et les États : La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE*, 1/1, 2012, pp. 13-72.
 Éloi Laurent, *L'impasse collaborative - Pour une véritable économie de la coopération*, Les liens qui libèrent, 2018, 192 p.

10 - <file:///C:/Users/81502/Downloads/fd82fe4d37b2d15ecb6e8eeb8cc61b22.pdf>

FACE A L'URGENCE ECOLOGIQUE : UN REVENU JUSTE POUR UN TERRITOIRE SOBRE

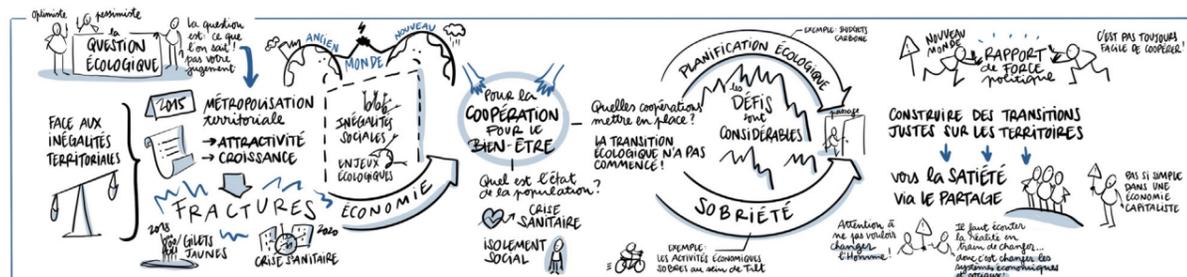
PAR CAROLINE LEJEUNE,
 Sociologue politique,
 responsable scientifique
 et cheffe de projet, Zoein.*

« Être indépendant, mais travailler en collectif. Mutualiser nos énergies et nos idées, nos réseaux, nos moyens, pour augmenter notre impact. **Peut-on vraiment gagner sa croûte en promouvant une autre vision du monde et en préservant notre planète?** L'activité collective nous offre une palette d'actions et de compétences, afin de répondre à des problématiques plus globales. Elle nous permet de se soutenir mutuellement dans nos projets encore fragiles qui remettent en cause l'impensé dominant en matière de mobilité. » (Nicolas, entrepreneur à Tilt)

« Continuer à expérimenter la coopération en allant plus loin, en m'associant avec des gens qui porteront au moins autant que moi les projets (...) Essayer de gagner ma vie correctement en contribuant à un monde plus respirable et plus désirable pour nos enfants. » (Charlotte, entrepreneure à Tilt)¹

La sobriété apparaît ces derniers mois dans les discours institutionnels et politiques comme une voie pour répondre à l'urgence d'agir face aux basculements écologiques, basculements dont les territoires et leurs habitants peuvent désormais chaque jour faire l'expérience concrète. La sobriété deviendrait-elle (enfin !) acceptable pour être considérée comme une méthode d'accompagnement vers le changement de l'action publique et répondre à l'urgence écologique ?

La sobriété n'est pas une notion nouvelle. Elle fait l'objet de travaux depuis les années 60 par les mouvements intellectuels décroissants. Elle est aussi un des leviers principaux de la maîtrise en la demande en énergie dans les scénarios Négawatt². A l'échelle des Hauts-de-France, la



* - Chercheuse associée à l'Unité ETTIS de l'Inrae de Bordeaux
 1 - Extrait des documents préparatoires de l'Université Éphémère de Tilt.
 2 - Pour consulter et suivre les travaux de l'association Négawatt : <https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2022>

sobriété énergétique est investie depuis 2010 par des acteurs associatifs, scientifiques, institutionnels pour identifier ses modalités d'application et de mise en œuvre dans les politiques locales³. La production d'expertise, de recherche-action et la diffusion d'outils innovants auprès d'une diversité d'acteurs régionaux a animé et anime toujours une réflexion sur les trajectoires sociale et politique de la descente énergétique dans l'espace territorial⁴. Les politiques locales peinent pourtant à considérer la sobriété comme une méthode d'action publique permettant de conjuguer les efforts de réduction de la consommation des besoins en énergie et de planification du territoire régional au contexte d'urgence écologique. La première Coopérative de Transition Écologique (CTE) en France dénommée Tilt pour « Territoires et Initiatives Locales de Transition » née à Grande-Synthe en 2019, a été créée pour poursuivre ces deux objectifs en y associant les enjeux de redistribution sociale. Pour se faire, cette expérimentation pose la question du revenu juste et de l'emploi à l'échelle des territoires Hauts-de-France comme levier de transformation de l'action publique.

Comme l'exprimait Damien Carême lors du lancement de Tilt en 2019 : « *La perspective de retrouver une croissance soutenue est un leurre, celui d'un modèle de développement totalement en fin de vie. S'ouvre devant nous un autre imaginaire, celui de la coopération et de la solidarité écologique. C'est de cela que parle le Revenu de Transition Écologique, afin de développer localement des dispositifs à visage humain pour anticiper et produire des activités à finalité écologique.* ». Ce projet porte l'ambition d'engager et de soutenir les activités économiques porteuses de sens et de construire avec les acteurs du territoire de nouveaux modèles économiques soutenables à partir du Revenu de Transition Écologique et des Coopératives de Transition Écologique qui gouvernent sa mise en œuvre.

Comme l'explique Virage énergie :

« *La sobriété énergétique est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportements, de modes de vie et d'organisations collectives (moindre usage de la voiture, régime alimentaire saisonnier et moins carné, approvisionnement local, etc.). Une société engagée dans la sobriété énergétique modifiera ses normes sociales et ses imaginaires collectifs au profit d'une réduction volontaire et organisée des consommations d'énergie. La sobriété énergétique se distingue de l'efficacité énergétique qui fait appel exclusivement à des technologies permettant de réduire les consommations d'énergie à l'échelle d'un objet ou d'un système donné (véhicule moins consommateur, bâtiment rénové, appareil performant, etc.).* »⁵

³ - Voir en particulier la synthèse de l'étude « **Mieux vivre en région Nord-pas de calais : pour un virage énergétique et transformations sociétales** » publié en 2016 par l'association Virage énergie. Pour aller plus loin, voir aussi : Barbara Nicoloso, 2022, *Engager des politiques locales de sobriété*, Paris, Le Passager Clandestin.

⁴ - Pour en savoir plus, voir : Luc Semal, Mathilde Szuba et Bruno Villalba, 2014, *Natures Sciences et Sociétés*, vol. 22, pp. 351-358. Projet valorisé dans la publication suivante : Luc Semal et Bruno Villalba (dir.), 2017, *Sobriétés énergétiques : contraintes matérielles et équité sociale*, Paris, Quae. Voir aussi : Barbara Nicoloso, 2021, *Petit traité de sobriété énergétique*, éd. Charles Léopold Mayer, coll. Poche.

⁵ - Synthèse de l'étude, « **Mieux vivre en région Nord-pas de calais : pour un virage énergétique et transformations sociétales** » publié en 2016 par l'association Virage énergie, p.7

Les entrepreneur.e.s engagé.e.s dans Tilt développent leurs activités dans cette perspective de sobriété. Ils contribuent à soutenir cette vision des changements de comportements, de modes de vie et d'organisations collectives. Qu'ils ou elles soient en reconversion professionnelle ou en insertion, la conscience de l'urgence écologique les pousse à agir à leur échelle et à travers leur activité pour développer des solutions et des méthodes de travail. L'expérimentation du Revenu de Transition Écologique en fait aujourd'hui l'expérience.

En effet, les entrepreneur.e.s développent des activités économiques destinées à accompagner d'autres rapport à la mobilité, à l'alimentation, au recyclage, à la créativité, à la santé et au soin, au rapport à soi et aux autres. Ces initiatives sont par nature sobre sur le plan économique et écologique et participent, parmi d'autres, à dessiner de nouveaux imaginaires collectifs et à œuvrer pour une évolution des modes de vie. Néanmoins, si ce type d'activités est porteuse de valeurs qui fait sens pour une *économie réelle*, il ne conduit pas automatiquement à des revenus suffisants pour vivre dignement. L'équilibre entre l'engagement personnel et collectif et le fait de subvenir aux besoins quotidiens n'est donc pas des plus aisés.

Après deux ans d'existence, le projet économique et politique d'entraide initié par Tilt tente de réduire cette tension dans une certaine mesure. À l'interne de la coopérative, la gouvernance partagée tout comme une partie du sociétariat y contribue. Sont ainsi portées des réflexions sur la mutualisation des besoins et des compétences, ou encore l'ouverture des domaines d'intervention vers de nouvelles filières d'activité, la transition intérieure comme levier vers d'autres formes d'organisations du travail etc. L'accompagnement « sur mesure » que Tilt met œuvre rend cela possible dans les parcours de conversion professionnelle ou d'insertion, et dans le développement d'activités économiques. À ce stade les domaines d'activités et les champs d'intervention des entrepreneur.e.s se diversifient ; des pôles de compétences naissent autour des biens et des services. Un projet collectif se dessine pas à pas autour de ces logiques d'entraide et participe à accorder de la reconnaissance sociale à chacun.e et à favoriser aussi, quand c'est possible, des revenus dignes.

Cette entraide se tisse également entre Tilt, les entrepreneurs et le système d'acteurs locaux (institutions, partenaires), qui par leurs fonctions respectives concourent au déploiement des activités économiques, à la recherche-action et de fait aussi à la diffusion des valeurs sociales et écologiques liés au changement de comportements et de paradigme. Cette politique d'entraide nourrit actuellement une réflexion sur les leviers potentiels d'une économie soutenable et locale de la coopération et de la fonctionnalité. Sa portée pourrait potentiellement accompagner la mutation des emplois, l'émergence de filières locales dédiées à la production énergétique et alimentaire, à la rénovation énergétique des bâtiments, au recyclage et de gestion des déchets et au soutien à la mutation de l'emploi local vers plus de soutenabilité, à condition que cette dynamique soit corrélée aux scénarios de descente énergétique. Ces leviers pourraient enfin accompagner le changement d'échelle – passer d'initiatives éparses et à la marge, à une véritable politique de planification d'une économie locale sobre, destinées à faire évoluer les organisations collectives, les imaginaires et à accompagner l'action publique.

En résumé, l'expérimentation de Tilt nous apprend - à ce stade - qu'une dynamique d'économie locale et soutenable repose en Hauts-de-France sur deux leviers. Le premier est l'adéquation entre l'exercice d'une activité économique sobre et d'un droit à un revenu juste. Le second est la construction d'un système de coopération territoriale permettant de mutualiser les besoins et les compétences du territoire pour impulser et soutenir des écosystèmes d'activités à l'échelle micro-locale. Ainsi en contexte d'urgence écologique, cette tension permanente entre l'exercice d'une activité économique sobre et d'un droit à un revenu juste interpelle l'action publique locale sur sa capacité à reconnaître les valeurs sociale et écologique véhiculées par ce type d'initiative et d'engagements. Elle l'invite également à considérer qu'une politique de planification écologique repose sur des dispositifs d'accompagnement et de recherche-action capable d'impulser, par son ingénierie, des systèmes de coopérations et d'entraide. A ce titre, Tilt, en tant « qu'entrepreneur de cause » constitué en réponse à l'urgence écologique, forme un dispositif de référence et d'innovation sociale pour mettre en œuvre une économie territoriale de sobriété.

REMERCIEMENTS

Zoein et la Coopérative Tilt tiennent à remercier chaleureusement pour leur appui dans l'organisation de l'Université éphémère de Tilt Nicolas Chochoy et Margaux Arraitz de l'Institut Godin, Nathalie Bardaille de l'APES, Simon Ledez du Club Noé, Iratxe Calvo-Mendieta du Réseau Développement Durable & Territoires, Roméo Malcurt de l'ADEME Hauts-de-France, Sylvie Depraetere de la Région Hauts-de-France, Nicolas Devaux et Camille Frazzetta de la Coopérative Tilt.

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des intervenants : Isabelle Robert, Lydie Granger, Laetitia Waryn, Nicolas Devaux, Michèle Clesse, Jean-Marc Florin, François Vandebunder, Frédérique Handtschoewercker, Antoine Boutignon, Vincent Boutry, Louise Gillet, Charlotte Niewiadomski, sociétaires et/ou entrepreneures de la Coopérative Tilt, Vincent Honoré (Quadrant Conseil), Thomas Polikar (Zoein), Nicolas Chochoy (Institut Godin), Nathalie Bardaille (APES), Simon Ledez (Club Noé), Simon Sarazin (Optéos), Amélie Lefebvre (ChairESS), Nathalie Bernard (ChairESS), Guillaume Dubrulle (Agence d'Urbanisme de Dunkerque), Khalil Bachiri (Association les Chrysalides), Stéphanie Ambellié (Label Epicerie), Sophie Swaton (Zoein), Dominique Bourg (Conseil Scientifique Fondation Zoein), Eloi Laurent (Conseil Scientifique Fondation Zoein), Caroline Lejeune (Zoein), Frédéric Motte (Conseil Régional HDF), Rachid Cherfaoui (Institut Godin), Pierre-Olivier Ruchenstain (Conseil Economique, Social et Environnemental), Joëlle Chalavoux (Département de l'Aude), Raphaël Soulier (CTE Haute-Vallée de l'Aude), Delphine Gallois (CTE Haute-Vallée de l'Aude), Thomas de Saint Pierre Carvajal (CARMA), Angéline Almeida (CARMA) ; Emmanuel Nicoleau (Baobab), Christine Ebadi (Baobab) Maria Mompezat (Baobab) ; et merci également à l'ensemble des participant.es de l'Université Ephémère,

Nous remercions chaleureusement Alice Khelifa (Zoein) et Camille Frazzetta (Tilt) pour l'animation des conférences interactives et de la table-ronde, ainsi qu'Hélène Salazar (BFPTC) pour les synthèses graphiques produites lors des moments forts de l'Université Ephémère et les illustrations des Actes.

Enfin, nous remercions les équipes de la Roue libre et d'ô saveurs pour la confection des repas et autres douceurs durant les moments de convivialité de l'Université Ephémère, et également l'équipe de l'Auberge de Jeunesse Lille - Maison Stéphane Hessel pour leur accueil.



« Au fond, le Revenu de Transition Ecologique reste un instrument combinable avec d'autres (tva circulaire, etc.) et ne vaut que si l'on a compris l'enjeu de fond qui se joue. Sans la perception que le modèle économique que nous vivons en l'état sans intégrer d'autres critères que la seule rentabilité est injuste pour les précaires, injuste pour la Terre et les autres espèces vivantes dont nous causons la disparition chaque jour, alors cet outil ne peut pas être compris ; pas plus que le mot transition et ses différents niveaux. »

« Le revenu de transition écologique est un outil à disposition des politiques publiques visant à « accélérer » la transition, et plus encore la création d'emplois à impact écologique et social positif. Ce dispositif fait sens dans une société qui a choisi de vivre en accord avec les impératifs écologiques déduits des rapports scientifiques (GIEC / IPBES). Afin de ne pas dépasser l'augmentation de 2° de la température moyenne dans les prochaines décennies, nous devons réduire drastiquement nos émissions carbone, mais pas seulement : nous devons surtout stopper la destruction des écosystèmes qui menace l'équilibre de la planète et produire dans le respect des limites planétaires. »

SOPHIE SWATON

philosophe et économiste, présidente-fondatrice de la Fondation et de l'association Zoein

Rendre opératoire le concept du RTE est au cœur de la démarche de « rechercheaction » qu'anime Zoein en lien étroit avec un ensemble de partenaires, et en particulier des acteurs locaux « pilotes ». Coorganisée par Zoein et les territoires directement impliqués dans les expérimentations, une Université Ephémère constitue, pour nous, un temps clef de réflexivité sur ce que produisent les acteurs engagés et vers quels horizons ils se dirigent. Cette manière de travailler sur et d'enquêter avec les acteurs des Coopératives de Transition Ecologique participe au va-et-vient entre « recherche » et « action », où chacun contribue à la production de savoirs à la fois partagés et engagés. Il s'agit d'un temps d'apprentissages essentiels pour observer les perspectives critiques et les paradoxes qui naissent indéniablement de ce type d'expérimentation. Durant le temps d'une Université Ephémère (1,5 à 2 jours), chaque participant est invité à endosser une posture d'observation et d'analyse. Dans notre méthodologie d'intervention et de recherche-action Zoein, une Université Éphémère constitue ainsi un temps fort de capitalisation en marchant qui s'appuie sur le croisement de regards autour de l'expérimentation en cours. Ce livre restitue l'Université Ephémère de Tilt qui s'est déroulée en mai 2022 à Lille.